



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



PROTECTION CIVILE

VEILLER MIEUX ET PLUS NOMBREUX

P5À7

Photo Protection civile de Corse



ALIMENTATION DURABLE
ACHETER LOCAL
FESTIVAL
DES ALTERNATIVES
P19 À 21

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3
OPINIONS P4 • BRÈVES P8
POLITIQUE P20 • ENVIRONNEMENT P19
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P23
ANNONCES LÉGALES P11

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ON AVAIT CHAUD AUSSI
DANS LE CUL DE LA POULE!
ON N'EN EST PAS MORTS, NON?



SOLIDARITÉ

PROTECTION CIVILE,

AIDER MIEUX ET PLUS NOMBREUX P5 À 7



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

POLITIQUE **GHJUVENTÙ DI MANCA VEUT PESER DANS LE DÉBAT**SOCIÉTÉ **BASTIA, VILLE AIDANTE ALZHEIMER**ENVIRONNEMENT **ALIMENTATION DURABLE**

BRÈVES DE SAISON

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P22

P18

P19

P22

P23

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Artifizi maladetti

In u 2022, ci vularia à falla finita cù certi «tradizioni» chì ùn servini à nulla. Una di quissi quì, hè di tirà fochi d'artifizi pà u 14 di lugliu, u 15 d'aostu o qualsiasi altru ghjornu di l'annata. Aldilà di u prezzu sprupusitatu ch'ellu costa st'affaracciu, raprisenta dinò un periculu chì pò essa mortali. Basta à amintà quellu drama in cuntinenti, in a cità di Cholet, induva un fratellu di 7 anni è una surella di 24 anni ani persu a vita. Un accidenti dramaticu chì ùn hè micca u prima è chì duvaria fà rifletta tutti l'appassionati di spittaculi pirutennichi chì soca, ani da metta da cantu durante una decina di minuti, a so vita trista essendu smaravigliati da fusei culuriti. Ci sò altri vittimi di quali omu si scorda: l'animali. Spavintati da u rimori è a saetta di i fochi d'artifizi, parechji acelli lasciani i so lochi è, dopu avè persu a so urientazioni, poni pichjà contr'à arburi o casali. Ci n'hè ancu di morini di paura, dopu avè fattu una crisa cardiaca. È ùn sò micca casi isolati, mancu appena. L'animali di cumpagnia sò cuncirnati dinò. Sicondu un studiu anglosassonu, un ghjacaru o un ghjattu nant'à dui temi i fochi d'artifizi manifestendu u so statu di parechji maneri. Aldilà di un batticori putenti o di mughji, certi poni pruvà à scappà. Tandù, hè qui ch'elli poni accada certi accidenti o chì l'animali si poni perda senza chì omu ùn li ritruvessi mai più. Infini, postu ch'è no parlemi assai in ssu mumentu in Corsica di pulluzioni trà i battelli di crucera è u restu, u sughjettu vali dinò pà sti fochi d'artifizi chì, quand'elli sò tirati da i barchi, cascani in mari, cù tutti i cunsiquenzi ch'è no pudemi imaghjinà nant'à tuttu u mezu marinu. Certi ani trovu suluzioni di rimpiazzamentu, in certi cuntesti, com'è aduprà droni luminosi. Parchì micca. Ùn si devi micca sprizzà u minimu passucciu. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Il y a peu encore, les incendies, c'était un peu comme la brousse du Rove, le brocciu, le manchego ou la feta: des spécialités «du Sud». Il n'y avait rien d'étonnant à voir la Provence, la Corse, la Castille ou le Péloponnèse brûler: le Sud, c'est forcément combustible, tout le monde sait ça. C'était certes bien triste, surtout lorsque ça contraignait l'emploi du temps des vacanciers présents sur place, mais après tout c'est le Sud, avec sa végétation aux essences hautement inflammables mais aussi avec l'indolence ou la négligence (forcément coupables) de ses «locaux» qui auraient certainement pu et dû faire quelque chose pour empêcher ça. Le changement climatique est peut-être en passe de modifier cette perception des choses. Car si ça brûle encore et toujours en Provence, en Corse, en Grèce, mais aussi en Espagne ou au Portugal, le phénomène dépasse largement ce fameux «Sud». Ces derniers jours, des incendies ont éclaté dans l'Oise, en Gironde, dans le Finistère, les Yvelines, le Maine-et-Loire ou au Havre. Ou même encore aux portes de Londres. Alors que le mercure grimpe, beaucoup découvrent, ébahis, inquiets, qu'on n'est plus à l'abri nulle part. Rendez-vous compte: les fumées de la Gironde atteignent Paris! Mais où va-t-on? Naturellement, regards et reproches se tournent vers le gouvernement et les questions fusent: quid des pompiers non vaccinés mis sur la touche? où sont les moyens aériens de lutte? à quoi sert l'Europe dans tout ça? D'autres préfèrent accuser, en vrac, les écologistes, les prévisionnistes météo, ou ricaner à propos de l'utilité qu'il y aurait à doubler une flotte aérienne anti-incendie alors qu'elle ne servira que quelques jours dans l'année. Les mêmes, sans doute, qui se félicitent pourtant que leur pays ait un arsenal nucléaire... Il y a aussi ceux qui se réjouissent qu'on ne déplore «que» des pertes matérielles et ceux qui rappellent l'atteinte à la biodiversité. Seul sujet qui parvienne à mettre tout le monde d'accord, le dévouement et le courage des pompiers. Reste à savoir si une tape présidentielle sur l'épaule constituait un hommage à la hauteur de leur engagement. ■ EM

BobLaFrite @Boblafritef - 23h
 Quand j'étais gosse, et même après, dès qu'il y avait un feu en Corse pour beaucoup de continentaux nous étions à peu près tous des pyromanes et il ne fallait pas gâcher l'argent de la France pour nous aider. Aujourd'hui ça brûle partout en France. On ne vous en tient pas rigueur

Pompiers de France @PompiersFR - 1 min
#FeuxDeForêt | Non, les **#incendies** ne concernent pas uniquement le Sud de la France mais bien l'ensemble du territoire 🌳🔥
 Bravo aux 100 sapeurs-#pompiers du @SDIS60 mobilisés sur ce #feu non loin d'un parc d'attraction bien connu des petits comme des grands...
 @ParcAsterix 🚒

Rodrigo Arenas @arenasrodrigo - 21h
 La superficie d'1.5 fois Paris est partie en fumée à la suite des incendies en Gironde. J'exprime toute ma solidarité aux sapeurs-pompiers engagés dans la lutte contre ces feux de forêts ainsi qu'à l'ensemble des habitants.
#IncendiesGironde

José MARIN @joe_le_zef - 19 juil.
 Entendre à plusieurs reprises depuis le début des incendies, que nous n'avons pas acheté des dizaines de Canadair, regretter que nous n'en produisions pas me fait rire doucement
 Qu'aurions-nous à gagner avec des dizaines de zincs au garage 11 mois sur 12 ?

Constance A @ConstanceA11 - 18 juil.
 Une flotte aérienne très mince et antédiluviennne qui n'a pas été renouvelée, le gouvernement ayant préféré s'offrir pour sa protection personnelle 90 nouveaux blindés de la gendarmerie. (1/3)
#incendies #Canadairs #gironde

Super @Supermedia_off - 22h
FLASH - #Incendies : parmi les équipements, sont opérationnels seuls 13 avions (contre 22 en 2019), 4 **#Dash** sur 6 (avions rapides chargés de 10 000 L de produits retardant), et 9 **#canadairs** sur 12. (Secours info)

Meteo60 @meteo60 - 6h
 Honteuse communication de @PrefAquitaine33 qui tape sur **#meteoFrance** sans justification puisque la rotation du vent avait bien été prévue. Les services de l'état feraient mieux de se préoccuper des moyens disponibles.
#IncendiesGironde

Amor LOUHICHI @Franc_de_Sousse - 2h
 Et **#Macron** qui vient à la rencontre de nos **#Pompiers**, en veillant bien à être encerclé de journalistes et caméras, pour dire son soutien. C'est de **#Canadairs** en état de marche qu'ils ont besoin, d'équipements

HUMEUR

Déraison d'espérer

Sauf erreur de ma part, Buffon n'en parla pas. Ou alors, si peu... Pourtant, il se dit et se répète qu'il existait, avant que l'âne n'apparaisse, un quadrupède bien plus stupide que maître Aliboron. Il fut répertorié sous le nom de catoblépas. Ce mammifère, à la tête trop lourde, ruminant plus ou moins de mauvaises idées, était si bête qu'il en venait à se brouter les pieds sans s'en rendre compte. Voir cet individu mettre les pieds dans le plat - son plat de résistance- attitude suicidaire et donc manque de savoir-vivre, ne plaيدا jamais en sa faveur. Cependant, n'en déplaise à un Président de la République dont les jugements erratiques voisinent trop souvent, à notre gré, avec les manifestations intellectuelles du catoblépas, toute cause mérite d'être plaidée. Ainsi, le pauvre quadrupède, victime d'une idiotie congénitale couplée à l'incurie des savants observateurs, n'était-il pas plus à plaindre qu'à blâmer? On sait depuis, les progrès de la science aidant, que l'attitude du catoblépas lui était dictée par un besoin en acides aminés essentiels à sa survie. Molécules qu'il ne pouvait trouver que dans la corne de ses sabots. Au delà du propos anecdotique, les faits sont là, têtus comme ânes et catoblépas associés. Réels mais ouverts sur le rêve. Cette déraison d'espérer. Demain, le génie de l'homme aidant, peut être mettra-t-on fin aux cadences infernales imposées au bousier. Misérable Sisyphus des insectes, condamné ad vitam aeternam à rouler des crottes. On pourra aussi, en vertu du respect de tout culte, préserver les chenilles processionnaires de toute boiterie et taxer les iules pour leur nombre de pattes excédentaires. On pourra tout autant guérir de leur kleptomanie les pies voleuses et les politicards véreux et, mieux encore, peut-être cessera t-on lors de la moindre pandémie de soupçonner le lama blanc, le rat noir, le singe vert, le pangolin citrin, voire le mélanchard cendré, migrateur tout récemment accusé de propager une turista aux irrespirables relents. ■ **Paulu Santu MUSÈ-PUGLIESI**

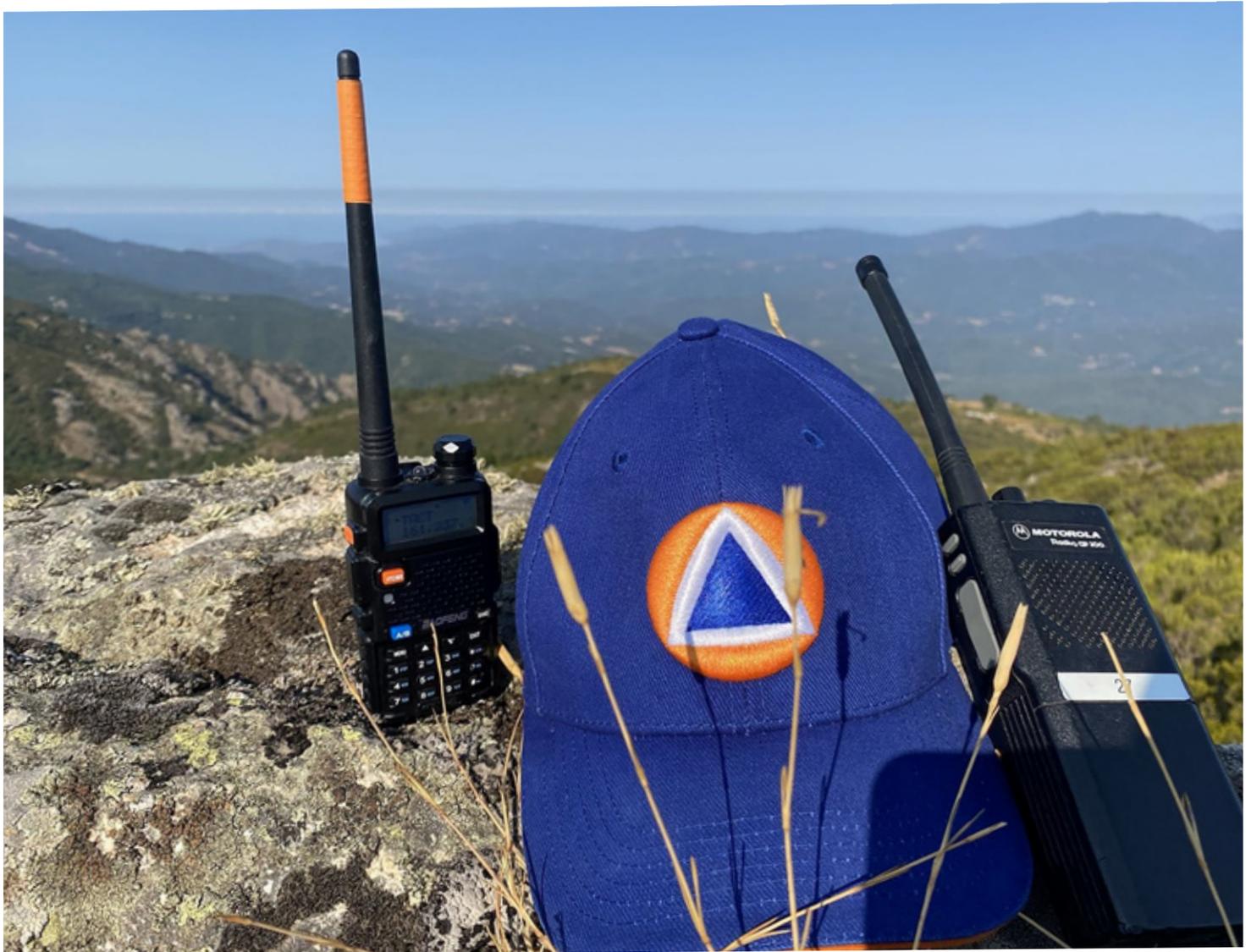
PROTECTION CIVILE**VEILLER MIEUX
ET PLUS NOMBREUX**

Photo Protection civile de Corse

Créée en 2018, l'antenne insulaire de la Protection civile se mobilise dans le Grand Ajaccio pour aider, secourir et former la population aux premiers secours.

Elle compte aujourd'hui sur l'engagement de nouveaux bénévoles pour continuer à étendre son périmètre d'action.



LA PROTECTION CIVILE EN CHIFFRES

98 associations partout en France • **32 000** bénévoles • **500** implantations locales •

130 000 formations dispensées par an

56 ans d'existence • Reconnue organisation d'utilité publique depuis **1969**

Photos Protection civile

Vous les avez sans doute déjà remarqués, avec leurs tenues orange et bleu, lors des nombreux événements durant lesquels ils mettent en place des postes de secours. Les bénévoles de la Protection civile de Corse agissent sans relâche sur la région ajaccienne depuis déjà quatre ans. Seule antenne régionale, et non départementale, de la Protection civile, cette dernière est née à l'initiative de son inépuisable président, Jacky Santoni. Ancien pompier volontaire et agent territorial à la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (Capa) et à la mairie d'Ajaccio, cet ultra-dynamique quinquagénaire est tombé dedans un peu par hasard. « Dans le cadre de mon travail, je devais faire des formations de secourisme et sécurité incendie. Je suis donc parti me former à la Protection civile de Paris. À cette occasion, peut-être par rapport à ma personnalité et mon expérience, on m'avait demandé si éventuellement j'étais intéressé pour monter une antenne de la Protection civile en Corse », raconte-t-il. Une première approche qui fait petit à petit son chemin dans son esprit. Mais il faudra attendre quelques mois plus tard et une nouvelle formation à Paris pour que les choses s'accélèrent, grâce à un coup de pouce du destin. « Je fais alors connaissance du fils du vice-président de la fédération de l'époque », glisse Jacky Santoni. Les choses vont alors aller très vite et les dossiers s'enchaînent pour voir naître la tant espérée Protection civile de Corse. « Au départ il n'y avait que mon épouse et moi. Elle a été d'une aide plus que précieuse », sourit-il. Il pourra aussi rapidement

s'appuyer sur des proches, notamment d'anciens collègues pompiers et secouristes. Dans cette entreprise, le fondateur de la Protection civile de Corse tente de joindre toutes les mairies de Corse pour proposer les services de l'association. Mais il sera compliqué de se faire entendre au-delà de la région ajaccienne, sur laquelle seront ainsi concentrées la grande majorité des actions. La Protection civile de Corse recueillera malgré tout, dès le départ, un fort soutien de la mairie d'Ajaccio. « L'ex-maire, Laurent Marcangeli, a toujours cru à cette aventure et nous a soutenus depuis le début. La mairie a tout mis en œuvre pour qu'on puisse se développer. Elle nous met notamment à disposition les locaux dans lesquels nous sommes hébergés, dans l'ancien collège des Padule ». Le lancement de l'association se fait donc sous de bons auspices, au point que ce qui n'était au départ qu'un pari un peu osé, se transforme vite en une machine bien huilée qui tourne parfaitement grâce à la quarantaine de bénévoles que Jacky Santoni réussit à mobiliser. Dès 2019, la Protection civile de Corse commence à être présente sur de nombreux événements qui se déroulent dans le Grand Ajaccio. Grâce à l'implication de son équipe, elle jouera aussi notamment un rôle majeur lors du premier confinement, en mars 2020. « Nous avons notamment inventé le portage de médicaments à domicile dans les dix communes de la Capa pour les personnes qui ne pouvaient pas se déplacer. C'est une initiative qui a ensuite été reprise ailleurs en France. Puis, un peu plus tard, nous avons aussi mis en place le dispositif d'accueil

DES MISSIONS DIVERSES

AU SERVICE DE LA POPULATION



Aider. Secourir. Former. Ces trois mots résument à eux seuls l'esprit de la Protection civile dont la philosophie est de se déployer « partout où le besoin l'appelle » grâce aux antennes qu'elle a pu développer partout en France. « Nous sommes la petite sœur de la Sécurité Civile. Il y a la partie sapeurs-pompiers, la partie armée, et la partie associative représentée par la Protection Civile et la SNSM, explique Jacky Santoni. Nous pouvons tout d'abord agir sur tout ce qui est secours à la personne. Nous ne nous substituons pas aux sapeurs-pompiers ou au Samu, mais nous leur venons en aide s'il faut monter en puissance, par exemple en cas de plan blanc. Ensuite, nous agissons sur tout ce qui est aide à la population en termes de catastrophe, notamment en montant des Centres d'accueil des impliqués (Cadi), par exemple lors d'un plan grand froid, d'une canicule ou même d'un feu. Par ailleurs, nous sommes également dispositif régional de secours pour tout ce qui est manifestation sportive ou festive, où on nous appelle pour mettre en place des postes de secours. Enfin, nous faisons aussi de la formation aux gestes de premiers secours dans nos locaux». Au-delà de ses missions principales, la Protection civile de Corse répond également toujours présente pour des actions solidaires plus ponctuelles. Dernièrement, elle s'est ainsi mobilisée pour venir en aide à l'association Solidarité Corse-Ukraine, pour laquelle elle a collecté en pharmacies du matériel paramédical et de secourisme. Des dons que les bénévoles se sont astreints à vérifier et pour lesquels un gros travail d'inventaire a été réalisé, avant que 24 palettes de matériels ne soient envoyées sur le continent. Un labeur que la Protection civile de Corse a effectué, comme à son habitude, avec beaucoup d'humilité ■

à l'aéroport d'Ajaccio où nous étions les seuls habilités à effectuer les tests», indique Jacky Santoni. Cependant, deux ans après le début de la crise Covid, l'association a, comme beaucoup d'autres, perdu nombre de ses bénévoles. Au point qu'ils ne sont aujourd'hui plus qu'une petite quinzaine. Une équipe réduite dont les membres, âgés en moyenne de 35 à 45 ans, continuent malgré tout de répondre présents aussi souvent que possible aux nombreuses sollicitations dont la Protection civile de Corse fait l'objet. « Nous espérons désormais augmenter un peu le nombre de nos bénévoles, mais en recrutant des personnes qui sont très motivées », souligne Jacky Santoni. « Il est important de préciser qu'il n'y a pas besoin d'être secouriste pour entrer à la Protection civile », ajoute pour sa part Camille Martin, l'une des bénévoles de la Protection civile de Corse, « On nous voit beaucoup dans notre rôle de secouristes sur les événements, mais ce qu'on ne voit pas trop c'est qu'il y a de la comptabilité derrière, le stock pharmaceutique à vérifier, ou encore les locaux et les véhicules à entretenir. Il y a une grosse structure qui encadre les dispositifs prévisionnels de secours (DPS) ». Cette jeune infographiste, qui remplit la fonction de chargée de communication au sein de l'association, est pour sa part arrivée à la Protection civile par un concours de circonstances. « Mon compagnon a été muté ici et je suis arrivée en Corse pendant le Covid. Auparavant, j'habitais à Lyon où j'ai tou-

jours été bénévole dans des associations pour l'accueil des migrants et leur intégration. Très rapidement, j'ai donc essayé de retrouver des associations à Ajaccio car cela avait été mon quotidien et que cela me manquait, et j'ai essayé de me renseigner pour savoir si certaines cherchaient des bénévoles. Quelqu'un m'a parlé de la Protection civile et j'ai vu que cela collait vraiment aux valeurs que je recherchais », explique-t-elle, ravie de son engagement dans cette structure où elle se dit « entourée de gens géniaux qui s'investissent sans compter. Le profil de bénévoles que nous recherchons, cela peut être aussi bien être un ancien comptable qui nous aide pour la comptabilité, que quelqu'un qui a du temps à donner le week-end pour donner un coup de main pour l'entretien. Il y a vraiment beaucoup de choses à faire et nous n'avons pas juste besoin de secouristes, même si bien sûr cela aide beaucoup parce que nous sommes peu et que nous sommes très mobilisés, notamment cet été où nous avons beaucoup de demandes ». La jeune femme précise que les personnes qui rejoignent l'association pourront de plus, si elles le souhaitent, être formées au secourisme en interne. Lançant un appel à tous ceux qui seraient intéressés par les missions de la Protection civile de Corse elle conclut : « Les bénévoles que nous cherchons, ce sont des gens qui ont du temps à donner, qui partagent nos valeurs et qui ont envie de s'investir ». ■

Manon PERELLI

Si vous souhaitez rejoindre la Protection civile de Corse, vous pouvez la joindre par mail à corse@protection-civile.org, par téléphone au 06 44 0194 44 ou par le biais de sa page Facebook.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

La CdC entame une démarche de contractualisation avec les territoires



Le 3 juin 2022, l'Assemblée de Corse approuvait le rapport *Orientations stratégiques relatives à la contractualisation avec les territoires de Corse*. L'objectif est, à partir de priorités communes en matière de développement, d'établir entre la Collectivité de Corse et les territoires une relation partenariale qui se concrétisera par la formalisation d'un contrat de territoire. Celui-ci a vocation à faire converger les priorités de développement des territoires et celles portées par la Collectivité de Corse (CdC), tout en s'attachant à prendre en compte la spécificité des territoires à partir de diagnostics, d'enjeux et d'actions partagés. La contractualisation constitue un outil d'adaptation de l'action promue par la collectivité à l'échelle insulaire à la spécificité des territoires, à partir de diagnostics, d'enjeux et de priorités partagés. Pour la CdC, c'est un moyen de proposer un cadre d'intervention nouveau permettant de valoriser son action tout en adaptant son intervention aux spécificités des territoires. L'intervention financière de la CdC, ses agences et offices se fera par la mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'aides existants. Cette démarche a également pour objet l'optimisation et la rationalisation de l'intervention de la CdC auprès des territoires tendant vers une harmonisation des politiques publiques et une action plus ciblée de la CdC. Outre que des économies d'échelles pourront en découler, la contractualisation devrait permettre de travailler sur la mise en place de projets stratégiques par le biais d'appels à projets dédiés, mais aussi de répondre à la forte attente des collectivités locales en matière de proximité. Si les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) apparaissent comme les partenaires incontournables de la contractualisation, les communes, qui constituent toujours l'échelon de proximité privilégié et exercent toujours de nombreuses compétences, seront pleinement parties prenantes de la mise en place de la démarche de contractualisation. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce dispositif ne se limitera pas aux périmètres administratifs connus (à la différence de la contractualisation portée par l'Etat ou encore de celle menée par certaines collectivités sur le continent) mais tiendra compte des réalités infra territoriales encore fortement ancrées autour des périmètres tels que les vallées ou encore les groupements communaux micro-régionaux (pieve, rughjoni). Deux niveaux de contractualisation pourraient être mis en œuvre : un niveau global entre la CdC, un EPCI et ses communes membres ; un niveau intermédiaire entre la CdC et un certain nombre de communes ayant une cohérence géographique et historique (pieve, vallée, etc.). Par ailleurs, quand les conditions sont réunies, les contrats prendront également en compte les stratégies portées par d'autres formes de coopération, notamment les Pôles d'équilibres territoriaux et ruraux (PETR). En amont de la mise en œuvre de cette contractualisation, une large concertation sera organisée sur l'ensemble du territoire, avec six réunions de présentation de la démarche dans une logique de dialogue territoire par territoire qui se dérouleront entre juillet et octobre 2022, l'objectif étant de parvenir à la signature des premiers contrats de territoires lors du premier semestre 2023. ■ AN

Les chiffres de la semaine

53 %

des 18-24 ans envisageraient de quitter leur entreprise si leur employeur leur imposait un retour au 100 % présentiel, selon l'enquête *People at Work 2022* : l'étude *Workforce View* réalisée par ADP auprès de plus de 32 924 actifs dans 17 pays, dont près de 2 000 en France. Les hommes [43 % vs 29 % des femmes], les travailleurs du secteur des médias et de l'information [62 %], de l'immobilier [56 %] seraient aussi plus enclins à prendre une telle décision.

Les chiffres de la semaine

8

millions d'euros alloués à la Corse pour la période 2021-2027 (soit + 28 % par rapport à la période 2014-2020) dans le cadre du Programme national Feampa [Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture], approuvé le 28 juin 2022 par la Commission européenne. Le montant des crédits européens alloués à la France au titre du Feampa pour 2021-2027 s'élève à environ 568 millions d'euros pour l'ensemble des régions.

Les chiffres de la semaine

435 058

passagers de lignes régulières [nationales et internationales] et 60 656 croisiéristes ont transité par les ports de commerce de Corse entre le 1^{er} et le 30 juin 2022. Soit 495 714 personnes, un chiffre en augmentation de 73,91 % par rapport à juin 2021. En cumul depuis le 1^{er} janvier 2022, 1 289 966 passagers, dont 129 923 croisiéristes, ont été recensés, contre 691 424 pour la période de début janvier à fin juin 2021, soit une hausse du trafic passagers de 86,57 %.



**CREATION
SOCIETE**

N° 01
KPMG
308 Allée
de l'Amérique Latine
30900 NIMES

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 6 juillet 2022, à SOTTA.

Dénomination : G.T.D.A.

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Siège social : Lieu-dit Borivoli, Cugarac-
ciu, 20146 Sotta.

Objet : L'assistance administrative aux professionnels ainsi qu'aux particuliers dans le cadre de tous types de démarches, et notamment la prestation d'accompagnement aux formalités d'immatriculation des véhicules et d'obtention des cartes grises auprès des administrations agréées.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 2000 euros.

Cession d'actions et agrément :

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Madame Florence BARDOT, Lieu-dit Borivoli, Cugaraciu, 20146 Sotta.

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243] du 09.06.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : AC

Siège : Zone Industrielle de Migliacciaro, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 euros

Objet : Création et exploitation d'un appartement hôtel avec prestations para hôtelières.

Transmission des actions :

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Sébastien, Noël ANDREANI, demeurant Casamozza, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo,

Directeur Général :

Monsieur Jacques COLOMBANI, demeurant Lunghignano, Lieu-dit Piano, 20214 Montegrosso,

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 03



STATION LAVAGE BIGUGLIA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : RN 193 - 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BIGUGLIA-20620 du 12 juillet 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

STATION LAVAGE BIGUGLIA

Siège : RN 193 - 20620 Biguglia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Station de lavage automatique, station de bornes électriques, distributeur de boissons et snack automatique

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Jonathan WINTERSTAN né à MONTPELLIER le 27 décembre 1987, demeurant 15 boulevard Paoli - 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

SASU 3MT CONSTRUCTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés fait, à FURIANI (Haute-Corse), le 11 juillet 2022, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

CAPITAL : 100 € (CENT EUROS)

DENOMINATION :

3MT CONSTRUCTIONS

SIÈGE SOCIAL : 1079, Route du Village - 20600 Furiani.

OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement en location gérance ou autre contrat juridique :

- MACONNERIE GENERALE, GROS ŒUVRE

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son extension ou son développement.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia

PRÉSIDENTE : Monsieur BERNARDO TEIXEIRA MAIA Jorge Manuel, né le 2 juin 1968 à Serta (Portugal), demeurant 1079, Route du Village - 20600 Furiani.

Pour avis, Le Président.

N° 05

ATLAS

Société Civile

Au capital de 152.000 euros

Siège social : Lieu-dit Pernicaggio

Espace Caldaniccia

20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO du 05/07/2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : ATLAS

Siège social : Lieu-dit Pernicaggio - Espace Caldaniccia - 20167 Sarrola-Carcopino

Objet social : La prise de participation et la détention de titres de société et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ci-après apportées à la Société, **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 152.000 euros, constitué à concurrence de 500 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 151.500 euros au moyen de l'apport de titres,

Gérance : Monsieur David SCIARETTI demeurant Résidence La Marquise, Lieu-dit Cataro, 20167 Alata

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : KALLISTA

SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit Stolli - 20167 Appietto

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 300 euros

APPORTS EN NUMÉRIQUE : 300 euros

APPORTS EN NATURE : néant

GERANCE : SARL KALLISTE RIVIERA, société à responsabilité limitée au capital de 113.400 euros dont le siège social est fixé Résidence Terra Bella II, Lieu-dit Ondella, n°235, 20166 Grosseto-Prugna, immatriculée au RCS AJACCIO sous le numéro 884 334 327, représentée par son gérant Monsieur Éric PERIAULT, né le 20/08/1976 à Ajaccio (2A), demeurant sis Lieu-dit Stolli, 20167 Appietto, de nationalité française,

ET

Madame MASSI Barbara, demeurant sis Lieu-dit Stolli, 20167 Appietto,

CESSION DE PARTS : La cession de parts sociales à quelque personne que ce soit ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire prise à la majorité des deux tiers des parts des associés.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Ajaccio, le 13 juillet 2022,
Pour avis.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/07/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

CICCOLINI HYDRO

Siège social : Le siège social reste fixé Quartier Cinarella - 20148 Cozzano

Capital : 1500 euros

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger

- La production et la vente d'énergie électrique et hydro électrique, la réalisation, construction et mise en œuvre de systèmes de production électrique et hydro électrique.

- La prise de participation de toutes entreprises similaires.

Et plus généralement, faire toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

La société pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement les opérations rentrant dans son objet social.

Président : Monsieur Jean-Philippe CICCOLINI, demeurant à AJACCIO - 24, cours Grandval - 20000 Ajaccio, né le 19 septembre 1981 à AJACCIO, de nationalité française, célibataire.

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tous actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 21.06.2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : GRM INVEST

Siège : U Benista, Avenue Georges Pompidou, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 1000 euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Guillaume MARCELLI, demeurant Domaine d'Arca, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 09

**Olivier PELLEGRINI****Avocat**

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia
Tel 04 95 32 05 85

Pellegri.olivier@orange.fr

ADYP

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence AMARYLLIS
Bâtiment B - Hameau de Casevecchie
20200 Ville Di Pietrabugno

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 13/07/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **ADYP**

Siège social : Résidence AMARYLLIS, Bâtiment B, Hameau de Casevecchie, 20200 Ville Di Pietrabugno
Objet social : L'achat, la Vente, la Location et l'Administration de tous biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Admission aux assemblées de tout actionnaire sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte au jour de l'assemblée et libérées des versements exigibles

Exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales.

Clauses restreignant la libre cession des parts sociales : Toute cession est soumise à l'agrément préalable des Associés.

Gérant : Yves PIANELLI BALISONI, demeurant à Résidence Amaryllis - Bâtiment B - Hameau de Casevecchie - 20200 Ville Di Pietrabugno.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Gérant.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

CORSE METAL

Siège social : Le siège social reste fixé ZA du Rizzanese - 20100 Sartène
Capital : 1000 euros

Objet : La Société a pour objet en France et à l'Étranger :

- L'exploitation sous toutes formes et par tous moyens de tout fonds artisanal et de tout fonds de commerce de ferronnerie, serrurerie, vente de fer au détail, produits métallurgiques.

- La prise de participation de toutes entreprises similaires.

Et plus généralement, faire toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

La société pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en parti-

icipation, association ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement les opérations rentrant dans son objet social.
Président : Monsieur Clément SADOUD, demeurant à VETARO - 20110 VIGGIANELLO, né le 20 mars 1997 à LA SEYNE SUR MER, de nationalité française, célibataire.

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tous actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALENZANA en date du 18 juillet 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **KYMI**,

SIEGE SOCIAL : La Ronca, Route de L'aéroport, 20214 Calenzana [Corse]
OBJET : L'acquisition, la gestion, la propriété, la construction de tous biens immobiliers.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Madame Caroline, Sarah ATTALI, demeurant Résidence Sirmosa, 21, route du Village, Cannes (Alpes-Maritimes),

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

CCR TRAVAUX AGRI - SASU au capital de 500€. Siège social : Lieu-dit Croce - 20232 Oletta. Objet : entretien et travaux agricoles, location de matériels et

ou de prestations de services à vocation agricole ..., Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS. Présidence : Charles RUGANI. Immatriculation : en cours RCS Bastia.

N° 13

SO'BELLA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500 euros

Siège social :

Centre Médical du Fium'Orbu

Migliacciaru

20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRUNELLI-DI-FIUMORBO du 18 juillet 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **SO'BELLA**

Siège : Centre Médical du Fium'orbu - Migliacciaru - 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1500 euros

Objet : Epilation haute fréquence, nouvelles technologies esthétiques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 10 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Amandine, Maria LABELLA, demeurant Lotissement Tozza Alta - 20240 Ventiseri
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/07/2022, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI PDV

Siège social : Chemin San Gaetano - 20200 Bastia
Capital : 500 €

Objet : ACQUISITION ET ADMINISTRATION DE TOUTS BIENS IMMOBILIERS
Gérant : M. BOUQUET Pierre Dominique
Chemin SAN GAETANO - 20200 BASTIA

Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 12 juillet 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **JMA**,

SIEGE SOCIAL : Macumba, Lieu-dit Terre Sacrée, Ajaccio [Corse]

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Monsieur Jean-Marie Mancini, demeurant Résidence des Iles, Immeuble le Majorque, Bât. C, Ajaccio [Corse],

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société [y compris le conjoint et membre de la famille du cédant] qu'avec le consentement des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 16

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN****Avocat à la Cour**

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 12 juillet 2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **AGLAYA**

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : C/o A.X.G. - Résidence Cala Sultana - Baie de Santa Giulia - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 100 € par apport en numéraire.

Objet : L'exploitation d'une résidence de tourisme, sans vente de boissons alcoolisées, ainsi que toutes prestations de locations meublées assorties de prestations para-hôtelières.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Les cessions par l'associé unique ou entre associés sont libres. Dans tous les autres cas, les cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Président : Monsieur Xavier GOUR, demeurant Lieu-dit Monticellu, 20135 Conca.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.



N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **CASARELLA BELEN**

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 100.000 euros

SIEGE SOCIAL : Village de Mausoleo, Place Ste-Catherine, 20222 Brando.

OBJET : L'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

DURÉE : 99 années

GERANCE : Madame Valérie THOLLIER, demeurant 108, Chemin de l'Oratoire, 84480 Buoux

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément.

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 18

ACQUA DI U CATERU

Société Civile Immobilière
Au capital de 1372,04 euros
Siège social :
Lieu-dit Acqua del Catero
20113 Olmeto
412 889 164 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de l'Immeuble les Cactus, Bât A, Parc Berthault, Bâtiment A, 20000 AJACCIO au Lieu-dit Acqua del Catero, 20113 OLMETO à compter du 1er juillet 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

ALMETHO

Société Civile de Participation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 14, Hameau de Pinello
20129 Bastelicaccia
878 159 797 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant délibération du 2 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 14, Hameau de Pinello, 20129 BASTELICACCIA au 27, Ficarella, 20117 CAURO à compter du 2 juin 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 20

LAMBERT RESTAURATION

SAS au capital de 100 €
Siège social : 28, Lot.
28, Lot. les Jardins d'Ajaccio
Route d'Alata - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 912528353

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 19, rue Conventionnel Chiappe - 20000 AJACCIO à compter du 25/06/2022. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 21

BOULANGERIE DE MEZZAVIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500.00 €
Siège social : Mezzavia Centre
20167 Mezzavia
493 401 129 RCS Ajaccio

Suivant décision de la gérance en date du 27 juin 2022 et conformément à l'article 4 des statuts sociaux, le siège social a été transféré de Mezzavia Centre - 20167 Mezzavia à Afa [20167] - Villa Miniconi Marius - Lieu-dit Butrone à compter du 27/06/2022. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 22

« APPROCHE GLOBALE »

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle à Direction Unique
Au capital social de 1000 €
Siège social : Numéro 10
Les Balcons d'Ajaccio, Aspretto
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 820 543 189

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 13 juillet 2022, il résulte que : Le siège social a été transféré à Numéro 10, Les Balcons d'Ajaccio, Aspretto, 20090 AJACCIO, à compter du 14 juillet 2022. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 23



Fiduciaire le de France Méditerranée
NIMTA - PARIS - NICE - GIBRALTAR - CANNES - PORTO-VECCHIO

AGENCE AUTO JW

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 2, Bis Rue Abatucci
20200 Bastia
894 139 302 RCS Bastia 20200

Aux termes d'une décision en date du 23/06/21, le Président de la société par actions simplifiée AGENCE AUTO JW, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de changer la dénomination de la société pour JW RENT au lieu de AGENCE AUTO JW et de transférer le siège social du 2, BIS RUE ABATUCCI, 20200 BASTIA au RN 193, CEPPE, 20620 BIGUGLIA à compter de ce jour et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 24

SAS A LUCIANI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 400.000 €
Siège social : Route de Mezzavia
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio B 311 975 163

AVIS DE REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT

Aux termes d'une décision collective en date du 16 juin 2022, la SAS ALP DEVELOPPEMENT représentée par son représentant permanent Marc Antoine Prunier, demeurant route de Mezzavia, le Stiletto, 20090 Ajaccio, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro SIREN 508 316 940 a été nommée Président de la société à compter du 16 juin 2022 en remplacement de Monsieur Marc Antoine Prunier démissionnaire. Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

* Ancienne mention :

Le président de la société est Marc Antoine Prunier, demeurant 113, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

* Nouvelle mention :

Le président de la société est la SAS ALP DEVELOPPEMENT représentée par Marc Antoine PRUNIER, demeurant route de Mezzavia, Le Stiletto, 20090 Ajaccio.

Pour avis, Le président.

N° 25

LORI CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
Transformée
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7640 euros
Siège social :
Lotissement Saint Cyprien, Lot 358,
Rond-Point de Saint-Cyprien
20137 Lecci
434 752 218 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant décisions du 27 juin 2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7640 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Stéphane, Cyril, Ludovic RIZZO.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la société : M. Stéphane, Cyril, Ludovic RIZZO, demeurant Villa Moderne Capanella, Ribba, 20137 Porto-Vecchio. Mention : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 26

SCI ORCHIS

SCI au capital de 1524,49 €
Siège social : 20169 Bonifacio
Ile de Cavallo-387941958 R.C.S. Ajaccio

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/06/2022, il a été décidé de :

- Modifier l'objet social de la société pour y inclure la vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle est propriétaire.

- Modifier le capital social pour le porter à 1525 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

N° 27

ALOHA-CORSICA

SAS au capital de 2000 euros
Siège social : Route de Sartène
20169 Bonifacio
909 476 202 RCS Ajaccio 20090

Aux termes d'une délibération en date du 07/07/2022, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de Location de bateaux avec ou sans skipper et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 28



VESCODIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7.000 euros
Siège social : Lieu-dit Petracolo
Carrefour Colombo, 20215 Vescovato
482 855 764 RCS Bastia

L'associée unique le 30/12/2020 a décidé d'étendre l'objet social actuel aux activités de station service, vente de gaz, laverie automatique et location de véhicules légers et utilitaires sans chauffeur, à compter du 1er janvier 2021. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 29

GERIN FRERES METALLERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 33.000,00 euros
Siège social :
Zone Industrielle Pastoreccia
20600 Bastia-488127879 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 10 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 10 juin 2022 la dénomination sociale GERIN FRERES METALLERIE par LA CHAPELLE CAPANELLE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,

N° 30

S.A.R.L. LYLAS CLEAN

Société à Responsabilité Limitée
Transformée
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Route de Bastia
Bragato - 20137 Porto-Vecchio
811 428 036 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibération du 22 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination est modifiée et devient, à compter dudit jour, LYLAS CLEAN. L'objet de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1500 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Mme Vanina Martine TOMASI, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la société : Mme Vanina, Martine TOMASI, demeurant Rue Henri Fresnay, 20137 Porto-Vecchio. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

**COMPAGNIE DE DIFFUSION
DE PANNEAUX
DE SIGNALISATION
ET ACCESSOIRES
Sigle : "CODIVEP"**

S.A.R.L au capital de 400.000 Euros
Siège Social :

Parc d'Activités de Purrettone
20290 Borgo-R.C.S : Bastia 390179406

Aux termes d'une décision en date du 24/06/2022, l'associée unique nomme la société COREVAL, domiciliée Zone Industrielle du Vazzio, 20090 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Pour Avis,

**CESSION FDS
DE COMMERCE**

N° 32



**Maître Marie-Carole
CASU-PADOVANI
Notaire**

Résidence E Purrette
Route d'Ajaccio - 20250 Corte
Téléphone : 04 95 46 21 33
Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 7 juillet 2022 enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE BASTIA le 11 juillet 2022 dossier 2022 00019199 référence 2B04P31 2022 N 00385. Monsieur Jean Paul ALBERTINI, commerçant, et Madame Vanina GUIBAULT, employée, demeurant ensemble à CORTE (Haute-Corse) 5 avenue Xavier Luciani, Immeuble du tribunal. Nés Monsieur à ALBERTACCE (Haute-Corse) le 21 juillet 1954 Madame à ROUEN (Seine-Maritime) le 11 août 1963, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de CROCE (Haute-Corse) le 23 juillet 1983. Ce régime non modifié.

ONT CEDE A : La Société dénommée PAGLIA ORBA, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à CORTE (Haute-Corse) Résidence Bertrand, bâtiment L, Chez Mme Orsolini Céline identifiée sous le numéro SIREN 911991693 RCS BASTIA. Un fonds de commerce de "RESTAURANT" connu sous le nom de "Paglia Orba" situé et exploité à CORTE, 5 Faubourg Saint Antoine (exclusion de toute marchandise) pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 528 830 086. Moyennant le prix de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS [220.000,00 €] s'appliquant savoir : aux éléments incorporels pour CENT QUARANTE SEPT MILLE NEUF CENT QUARANTE-DEUX EUROS [147.942,00€] aux éléments corporels pour SOIXANTE DOUZE MILLE CINQUANTE-HUIT EUROS [72.058,00€]. Jouissance : Le 7 juillet 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, Le Notaire.



**Etude de Maître
François TAFARI
Notaire**

Bât Centre Médical
Travo - 20240 Ventiseri

**INSERTION - CESSION
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître François TAFARI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VENTISERI (Haute-Corse), Travo, le 6 juillet 2022, enregistré à BASTIA, le 12 juillet 2022, 2B04P31 2022 N 00389, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée TELU, Société à responsabilité limitée dont le siège est à L'ILE-ROUSSE [20220], ZA de Corbara, identifiée au SIREN sous le numéro 328741392 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de L'ILE-ROUSSE.

A : La Société dénommée U STAMPU DI CORSICA, Société par actions simplifiée dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137], 14 rue Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 910778182 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio. Désignation du fonds : fonds de commerce de "Vente au détail de tous cadeaux et souvenirs, vente de vêtements, prêt à porter féminin et masculin" sis à PORTO-VECCHIO [20137] 14 rue du Général de Gaulle, connu sous le nom commercial "LA CORSICA".

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 100.000 Euros.

- aux éléments incorporels pour 93.516,50 Euros,

- au matériel pour 6483,50 Euros,

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de PORTO-VECCHIO (Corse du Sud), Immeuble le Sampiero, Route d'Arca ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 34

INSERTION LEGALE

**AVIS DE CESSION
DE FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13/07/2022, Enregistré au SPFE d'AJACCIO le 18/07/2022, ref. 2A04P31 2022 A 00758.

La Société SARL AZUR, SARL au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est situé Hôtel Arena d'Oro, Sagone, 20118 COGGIA, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 395 140 213, a cédé à : La Société A RENA D'ORU, SAS au capital de 10.000 euros, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 913 104 733, dont le siège social est situé lieu-dit Esigna, 20118 COGGIA.

Un fonds de commerce d'« d'Hôtel saisonnier » connue sous le nom « HOTEL A RENA D'ORU » sis et exploité lieu-dit Esigna, Sagone, 20118 COGGIA, pour un prix de 300.000 euros.

L'entrée en jouissance est fixée le 13/07/2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à domicile élu chez : Société fiduciaire nationale juridique et fiscale, 23 cours général Leclerc, BP 873, 20192 Ajaccio cédex 4.

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA [2020], le 10 juin 2022, enregistré à BASTIA le 16 juin 2022, Dossier 2022 00017835 référence 2B04P31 2022 A 00858.

La Société dénommée GERIN FRERES METALLERIE, Société par actions simplifiée au capital de 33.000,00 euros ayant son siège social sis, Zone Industrielle Pastoreccia, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 488 127 879, représentée par son Président, Monsieur Cyril GERIN.

A VENDU A :

La société dénommée GERIN FRERES, Société par actions simplifiée au capital de 42.000,00 euros ayant son siège social sis Zone Industrielle Pastoreccia, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 491 805 735, représentée par son Président, Monsieur Cyril GERIN.

Une branche d'activité de fabrication, vente et pose de tous produits de ferronnerie, constructions métalliques, menuiserie aluminium, inox et tous autres métaux, lui appartenant, et pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le numéro 488 127 879, moyennant le prix de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS [180.000,00 euros].

L'entrée en jouissance a été fixée au 10 juin 2022.

Les oppositions éventuelles seront adressées à l'adresse du fonds cédé, Zone Industrielle Pastoreccia, 20600 BASTIA Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,



N° 36

AVIS

Par acte S.S.P. en date à Ajaccio le 7 juillet 2022, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 11/07/2022, dossier 2022 00018752 référence 2AD4P31 2022 A 00748, la société « Centre Euro Méditerranéen Prévention Incendie (CEPI) », SARL au capital de 1.500 euros [RCS AJACCIO 480 682 400], ayant son siège 9, résidence Bois des Anglais à AJACCIO [20000], a cédé à la société « Centre d'Etude Prévention Incendie (CEPI) », SAS au capital de 30.000 euros [RCS Bastia 908.912.462], ayant son siège au 3, résidence Ponte Prado, avenue de la Libération à Bastia [20600], un fonds de « bureau d'études techniques incendie », sis et exploité 9, résidence Bois des Anglais à AJACCIO [20000] immatriculé au RCS Ajaccio sous le N° 480 682 400.

Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 20.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 7 juillet 2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au lieu d'exploitation du fonds situé 9, résidence Bois des Anglais, 20000 Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

AVIS

Par acte S.S.P. en date à Ajaccio le 7 juillet 2022, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 11/07/2022, dossier 2022 00018751 référence 2AD4P31 2022 A 00747, la société « Centre Euro Méditerranéen Prévention Incendie (CEPI) », SARL au capital de 1.500 euros [RCS AJACCIO 480 682 400], ayant son siège 9, résidence Bois des Anglais à AJACCIO [20000], a cédé à la société « Service Défense Incendie [SERDEF] », SAS au capital de 150.000 euros [RCS Bastia 342 732 567], ayant son siège Z.I. Tragone à Biguglia [20620], un fonds de « vente de matériels incendie », sis et exploité 9, résidence Bois des Anglais à AJACCIO [20000] immatriculé au RCS Ajaccio sous le N° 480 682 400.

Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 25.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 7 juillet 2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au lieu d'exploitation du fonds situé 9, résidence Bois des Anglais, 20000 Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 38

JM TP

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 1000 euros

Siège social : ZI de Caldaniccia

20167 Sarrola-Carcopino

Siège de Liquidation :

ZI de Caldaniccia

20167 Sarrola-Carcopino

507 434 538 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 15/06/2022 au siège social, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean Marie MALANDRI, demeurant Chemin d'Acqualonga - 20167 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 39

SARL E.J.M

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2400 Euros

Siège social : Allée des Yuccas

Les Collines II - 20600 Furiani

Rc.S Bastia : 513 484 246

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 Juillet 2022.

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Mr LUC-CHESI Jean-Michel demeurant Allée des Yuccas, Les Collines II, 20600 FURIANI et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

MJS

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 165.840 euros
Siège social : Lucciana 20290
Ld Casamozza - Maison Raffaelli
Siège de liquidation :
Maison RAFFAELLI - Casamozza
20290 Lucciana
842 828 048 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 juillet 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Sophie CIAVALDINI, demeurant Maison RAFFAELLI, LD CASAMOZZA, 20290 LUCCIANA pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Maison RAFFAELLI - CASAMOZZA - 20290 LUCCIANA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 41

JM TP

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : ZI de Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino
Siège de liquidation :
ZI de Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino
507434538 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 15/06/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean Marie MALANDRI, demeurant Chemin d'Acqualonga - 20167 AJACCIO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à ZI de Caldaniccia - 20167 SARROLA-CARCOPINO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

« SO'AGRI CORSICA »

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 2.000 Euros
Inscrite au RCS Ajaccio
Sous le n°892 332 180
Siège social : Parc de la Chenaie,
Bât. D, Av. Docteur Noël Franchini
20090 Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 15 juillet 2022, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 31 juillet 2022. Ils ont nommé Madame PERRIN Antonia, demeurant Appriciani, 20160 VICO en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au Parc de la Chenaie, Bât. D, Av. Docteur Noël Franchini, 20090 Ajaccio. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 43

SAN ANDRIA

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000,00 Euros
Siège social : Lieu-dit Campo Vallone
Chez Mme Masotti,
10, Résidence Mirabilis - Bât A
20620 Biguglia
R.C.S. : 894 338 474

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2022 à 18 heures au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Maëva MASSOTTI, demeurant Lieu-dit Campo Vallone, Chez Mme Masotti, 10 Résidence Mirabilis, Bât A, 20620 BIGUGLIA, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

N° 44

CINETTE

Société Civile au capital de 100 Euros
RCS Ajaccio : B 433 554 953
Siège social : Route des Cannes
Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par acte en date du 6 juillet 2022, l'assemblée générale a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat de liquidateur Mme PALDACCI Christine épouse TAICLET, demeurant route des Cannes, 20166 PORTICCIO, et constate la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

 **04 95 32 04 40**

N° 45

Sophie

EMMANUELLI-COLTELLONI,
Huissière de Justice Associée
Société Civile Professionnelle
Au capital de 160.000,00 Euros
Siège social : Résidence Les Pergolas
Rue Sainte-Catherine
20217 Saint-Florent
441 874 369 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 27 mai 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Sophie EMMANUELLI-COLTELLONI, demeurant Résidence Les Pergolas, Rue Sainte-Catherine, 20217 SAINT-FLORENT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence Les Pergolas, Rue Sainte-Catherine, 20217 SAINT-FLORENT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 46

U PAGLIAGHJU

SCI au capital de 1.000 €
Siège : Chez M. ANGER Philippe
Immeuble le Chantilly
Route Départementale 151
20220 Aregno
843 355 884 RCS Bastia

Par décision de l'AGE du 18/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021, nommé liquidateur M. ANGER Philippe, Immeuble le Chantilly, Route Départementale 151, 20220 AREGNO, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de Bastia.

N° 47

U PAGLIAGHJU

SCI au capital de 1.000 €
Siège : Chez M. ANGER Philippe
Immeuble le Chantilly
Route Départementale 151
20220 Aregno
843 355 884 RCS Bastia

Par décision du gérant du 18/07/2022, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. ANGER Philippe, Immeuble le Chantilly, Route Départementale 151, 20220 AREGNO, quitus de sa gestion et déchargé de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 18/07/2022. Radiation au RCS de Bastia.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 48

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/07/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

M. Antony Jonathan Mattioni
Quartier Macchioni
20226 Belgodère

Activité : Entretien Parcs et Jardins
RCS Bastia : A 482 577 202, 2005 A 1156
Date de cessation des paiements :
12/07/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 49

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/07/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

SN Moriani Construction [SARL]
Chez Mr Duborget Nicolas
Chemin de Poggiolo
20230 San-Nicolao

Activité : Acquisition de tout bien, immeuble bâti ou non, la construction, la réparation ou l'entretien de toute forme de bâtiment
RCS Bastia : B 539 054 775, 2012 B 37

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 50

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 12/07/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

M. Hakim Bourabia
Rés Saint-Florent - Bât A6
Paese Novu
20600 Bastia

Activité : Plâtrerie - Peinture
RM Bastia : 499 608 263
A fixé la durée de ce plan, à 10 ans
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

 **04 95 32 02 38**



COMMUNE DE LECCI

AVIS DE MARCHÉ

1. Identification de l'acheteur :

Commune de LECCI
SIRET n°21200139000013 120,
Stadonu di a Mirria - 20137 LECCI
Téléphone : 04 95 71 43 43 - Fax : 04 95 71 44 69
Adresse URL : <http://www.lecci.fr>
Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

2. Communication :

Conformément aux dispositions des articles R.3122-9 et suivants du code de la commande publique, l'intégralité des documents de la consultation, des communications et de tous les échanges d'informations se trouvent sur le profil acheteur de la commune, à l'adresse URL suivante : <http://achatspublicscorse.com/> avec l'ensemble des fichiers modifiables (Word, Excel, PowerPoint).

Contact en Mairie de LECCI :

M. BARLAM Frédéric
Téléphone : 04 95 71 43 43 - Fax : 04 95 71 44 69
Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

3. Procédure :

3.1. Type de procédure :

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée ouverte [Dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-1 du Code de la Commande Publique].

Numéros de MAPA :

Numéro	Numéro du marché
Lot N°01	MAPA N° 202207EDMLOT01
Lot N°02	MAPA N° 202207EDMLOT02
Lot N°03	MAPA N° 202207EDMLOT03
Lot N°04	MAPA N° 202207EDMLOT04
Lot N°05	MAPA N° 202207EDMLOT05
Lot N°06	MAPA N° 202207EDMLOT06
Lot N°07	MAPA N° 202207EDMLOT07
Lot N°08	MAPA N° 202207EDMLOT08
Lot N°09	MAPA N° 202207EDMLOT09
Lot N°10	MAPA N° 202207EDMLOT10
Lot N°11	MAPA N° 202207EDMLOT11
Lot N°12	MAPA N° 202207EDMLOT12
Lot N°13	MAPA N° 202207EDMLOT13

3.2. Conditions de participation :

Pour chacun des lots, les entreprises (individuelles ou en groupement) doivent présenter leur candidature (formulaire DC1) complétée par le DC2 ou le DUME démontrant :

- Leur aptitude à exercer l'activité professionnelle du lot concerné : Voir liste établie par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, et en particulier l'article 1er de l'arrêté pour ce qui concerne l'aptitude à exercer l'activité professionnelle,

- Leur capacité économique et financière : Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles et part du chiffre d'affaires concernant les travaux objet du lot concerné. Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière : Le contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale [article L.241-1 du code des assurances],

- Leur capacité technique et professionnelle du lot concerné : Certificats de travaux menés à bonne fin pour des collectivités publiques.

3.3. Technique d'achat :

SANS OBJET

3.4. Date et heure limite de réceptions des plis :

* Jeudi 22 septembre 2022 - 16h00

3.5. Réduction du nombre de candidats :

SANS OBJET : Procédure ouverte

3.6. Possibilité d'attribution sans négociation :

L'acheteur se réserve la possibilité, soit de négocier l'offre remise pour chacun des lots, soit d'attribuer chacun des lots sans négociation.

3.7. Présentation exigée de variantes :

SANS OBJET

3.8. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 - Mémoire technique	30 Points
- Critère 2 - Prix du lot considéré	60 Points
- Critère 3 - Délai de réalisation du lot considéré	10 Points

Pour plus de détail, voir le règlement de la consultation.

4. Identification du marché :

4.1. Intitulé du marché :

Le présent marché a pour objet les différentes prestations réparties en lots concernant les travaux d'extension et de réhabilitation partielle du groupe scolaire DELLY MARCHI. Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Numéro	Désignation du Lot	Code CPV
Lot N°01	Terrassements généraux	45112000-5
Lot N°02	Structure bois / Couverture	45261000-4
Lot N°03	Démolition / Gros œuvre - Maçonnerie	45111100-9/45223220-4
Lot N°04	Etanchéité	45261420
Lot N°05	Cloisons, doublages, isolation, faux-plafonds	45410000-4 - 45421146-9
Lot N°06	Revêtements de sols et faïence	44112200-0
Lot N°07	Sols souples	45432111-5
Lot N°08	Menuiseries Extérieures	45421000-4
Lot N°09	Menuiseries Intérieures	45421000-4
Lot N°10	Ravalements	45443000-4
Lot N°11	Plomberie Sanitaires/CVC	45330000-9-45331000-6
Lot N°12	Electricité	45311200-2
Lot N°13	Peinture	45313100-5

4.2. Type de marché :

Travaux allotés

4.3. Description succincte du marché :

Travaux de création de bâtiments pour cantine, bureaux et classes supplémentaires ainsi que de rénovation partielle du groupe scolaire existant.

4.4. Lieu principal d'exécution du marché :

Groupe Scolaire DELLY-MARCHI à LECCI.

4.5. Valeur estimée de l'ensemble des lots :

Total = 1.393.465,00 € HT
TVA = 139.346,50 €

4.6. Décomposition en tranches et réservation de tout ou partie du marché :

SANS OBJET

5. Lots :

Tous les lots sont à réaliser à l'adresse indiquée au § 4.4.
Estimations par lot :

Numéro	désignation du Lot	Code CPV	Estimation € HT
Lot N°01	Terrassements généraux	45112000-5	41.563,00 €
Lot N°02	Structure bois/Couverture	45261000-4	194.778,00 €
Lot N°03	Démolition/Gros Oeuvre	45111100-9 et	
	Maçonnerie	45223220-4	334.718,00 €
Lot N°04	Etanchéité	45261420	43.301,00 €
Lot N°05	Cloisons, doublages, isolation	45410000-4 et	
	Faux-Plafonds	45421146-9	170.949,00 €
Lot N°06	Revêtements de sols et faïence	44112200-0	100.497,00 €
Lot N°07	Sols souples	45432111-5	53.823,00 €
Lot N°08	Menuiseries Extérieures	45421000-4	85.518,00 €
Lot N°09	Menuiseries Intérieures	45421000-4	41.442,00 €
Lot N°10	Ravalements	45443000-4	19.792,00 €
Lot N°11	Plomberie Sanitaires/CVC	45330000-9 et	
		45331000-6	152.870,00 €
Lot N°12	Electricité	45311200-2	103.745,00 €
Lot N°13	Peintures	45313100-5	50.469,00 €

6. Informations complémentaires :

La visite des lieux n'est pas obligatoire. Néanmoins, les candidats souhaitant visiter les lieux devront prendre rendez-vous à la mairie (voir les coordonnées au §1) pour que la visite puisse se réaliser lors de la dernière décade de juillet, c'est à dire entre le 27 juillet et le 05 août 2022.

7. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA,
Villa Montepiano, 20407 BASTIA,
Tél. 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55.
Adresse courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Il est à noter que le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

N° 52

SCP MORELLI - MAUREL & ASSOCIES

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 - 20000 Ajaccio

Tél : 04.95.21.49.01

Mail : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022 à 8 H 30

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO

4 Boulevard Masséria - 20000 Ajaccio

DESSCRIPTIF DE L'IMMEUBLE À VENDRE

Département de la Corse du Sud sur la commune de Porto-Vecchio

En la copropriété cadastrée AT 1125 [ex 824] lieu-dit Precojo

- Le lot n° 10 : dans le bâtiment 2, en rez-de-chaussée deuxième porte à partir de la gauche, côté ouest du bâtiment, un appartement de 47,65m² Carrez comprenant un salon avec coin cuisine, un dégagement, une chambre, une salle d'eau avec WC séparé et une terrasse.

MISE A PRIX : 80.000 €

Visite des lieux le lundi 29 août 2022 de 10 h à 12 h

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli-Maurel & Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRÉCISÉ :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio

- Site internet : <https://avoventes.fr>

Fait et rédigé à AJACCIO, le 13 juillet 2022,
POUR EXTRAIT. [20210333]

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE BASTIA
COMMUNE DE ROGLIANO - 20247

CONSTATATION D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Par procès verbaux provisoires, il a été constaté l'état d'abandon manifeste de plusieurs parcelles sur la commune de rogliano et ce au sens des article L2243-1 et L2243-4 du code général des collectivités territoriales :

- Parcelle L72 d'une superficie de 63 ca appartenant à Mr Charles EMMANUELLI, procès verbal provisoire dressé le 2 juin 2022.
- Parcelles L455 et L459 d'une superficie de 263 ca appartenant à Mr Guy NI-ROUET, procès verbal dressé le 13 juin 2022.
- Parcelle L44 d'une superficie de 231 ca appartenant à Mr ANTONINI Nama de Joseph par Mr ANTONINI Adam, procès verbal dressé le 2 juin 2022.
- Parcelle L466 d'une superficie de 38 ca appartenant à Mr SANTELLI Mathieu par Mr BELLICO Sylvain, procès verbal dressé le 1er juin 2022
- Parcelle L467 d'une superficie de 29 ca appartenant à Mme NOVELLA Aimée, procès verbal dressé le 1er juin 2022.
- Parcelle L469 d'une superficie de 23 ca appartenant à Mr ZERBI Augustin, procès verbal dressé le 1er juin 2022.
- Parcelle L534 d'une superficie de 29 ca appartenant à Mme Marie Jeanne VAC-CAREZZA épouse ANTONI, à Mme ANTONI Eveline et à Mme ANTONI Martine, procès verbal dressé le 1er juin 2022.
- Parcelle L1593 d'une superficie de 40 ca appartenant à Mr André BIAGETTI, procès verbal dressé le 14 mai 2022.
- Parcelle L546 d'une superficie de 48 ca appartenant à Mme BENIMELI épouse NOVELLA Sophie, à Mme NOVELLA Marion et Mr NOVELLA Nicolas, procès verbal dressé le 14 mai 2022.

Les procès-verbaux suscités et leurs annexes peuvent être consultés en mairie dans les conditions suivantes : sur place du lundi au samedi de 09h à 12h soit par demande par mail secretariat@rugliano.corsica ou par courrier adressé à la Mairie de Rogliano, 20247 Rogliano.

Fait à Rogliano, le 15 juillet 2022,
Le Maire,
Patrice QUILICI.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 54

AVIS DE PUBLICATION

Par accord amiable entre les parties, il a été mis fin à compter du 31 décembre 2017, au contrat de location-gérance, qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date du 16 juillet 2011 à Cargèse par la SARL COTE PLAGE, représentée par Vanessa Pinelli gérante, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 495 409 070 et domiciliée avenue du Colonel Fieschi, 20130 CARGESE, à Mr DAPELO Charles, né le 22 juillet 1959 à Ajaccio, immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 343 614 277 et domicilié à Cargèse et portant sur un fonds de commerce de détail d'habillement, de bijouterie fantaisie, d'accessoires divers et autres articles de plage à l'enseigne « COTE PLAGE » située avenue du Colonel Fieschi, 20130 CARGESE.

Pour avis,

N° 55

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2022 à BONIFACIO, le contrat de location-gérance consenti par : Monsieur Julien BELTRAME, demeurant 95 quai Jérôme Camparetti, 20169 Bonifacio, immatriculé au greffe d'Ajaccio sous le numéro 788967412 à : U PALAZZU SASU au capital de 1000 euros, sise 95 quai Jérôme Camparetti, 20169 Bonifacio immatriculé au greffe d'Ajaccio sous le numéro 880430269.

Portant sur un fonds de commerce de Elaboration, fabrication, livraison, vente de glaces sorbets et crèmes glacées, restauration exploité 95 quai Jérôme Camparetti, 20169 Bonifacio a pris fin le 1er janvier 2022.

N° 56

BALAGNE HABITAT

SARL au capital de 10.000 Euros
Siège social : Lieu-dit Baglione, Km 5
20167 Sarrola-Carcopino
810 257 121 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2022, l'associée unique a nommé : - Monsieur Julien CATANI, demeurant Lieu-dit U Fussadu, Résidence U Circinellu, 20250 CORTE, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur François LEANDRI, démissionnaire.

Pour avis,
La Gérance.

N° 57

JOLIE JOLIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Lieu-dit Galeries d'Alzete II, Prunete,
20221 Cervione
822 053 005 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président.

**DEUX ANGES
PRODUCTIONS**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 55.000 euros
Porté à 5500 euros
Siège social : Lieu-dit Nivatoli
Place de l'Eglise - 20137 Lecci
852 929 983 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2021 a décidé de réduire le capital social de 49.500,00 euros pour le ramener de 55.000 euros à 5.500,00 euros par voie de rachat et d'annulation de 495 actions. Le Président a constaté le 25 juin 2021 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille [55.000 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq mille cinq cents euros [5.500 €].

Pour avis,
Le Président.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 59

S.A.S.U. BAGNU CORSU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3520 euros
N° Siren : 510 941 271 - Apc : 4 690 Z
R.C.S. : Bastia
Siège social : Lot. N° VI - Valrose
Stradda-Vecchia - 20290 Borgo

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2022.

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur MME SANTI EVELYNE LOUISE JEANNE demeurant 1615, Avenue de Borgo, Appartement N° 25, Bâtiment E, 20290 Borgo et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

N° 60

CALA MUREDDA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Route de Marina Di Fiori
4, Lotissement de Carpalone
20137 Porto-Vecchio
793 227 489 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 29 janvier 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :

CLIMATISATIONS | POÊLES À GRANULES | PANNEAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

Augmentation du rendement



Produits 100% BIO



Diminution de la consommation énergétique



Suppression de tous risques sanitaires





**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



ENGAGEMENT

GHJUVENTÙ DI MANCA VEUT PESER DANS LE DÉBAT POLITIQUE



Photo Ghjuventù di manca

Ce nouveau collectif constitué de jeunes issus de divers horizons et rassemblés par des valeurs de gauche compte bien faire entendre sa voix jusqu'aux plus hautes instances insulaires afin que la position de la jeunesse sur les questions sociales, sociétales et environnementales soit entendue.

«**Construire des luttes fortes** pour la justice sociale et la défense de la terre. Politiser la jeunesse, combattre le fatalisme. Faire front commun face à l'urgence». Ce sont là les trois objectifs du collectif Ghjuventù di Manca composé de jeunes insulaires animés par des valeurs de gauche. Nouvellement constituée, cette structure transpartisane est née à l'initiative de quelques membres du groupe Avvene Ghjustu è Resiliente à l'Assemblea di a Ghjuventù qui ont organisé une première réunion à Corte le 26 juin dernier. Un rassemblement qui a réuni une trentaine de jeunes âgés de 17 à 28 ans venus d'horizons différents et désireux d'agir de concert afin d'œuvrer pour une Corse plus solidaire et écologique. «*Nous sommes partis du constat que les nationalistes gèrent l'Exécutif en Corse depuis 2015 et que toutes leurs promesses n'ont pas été tenues, surtout sur le fait social où il n'y a eu aucune avancée. C'est catastrophique et de pire en pire: ce qui se passe sur le continent c'est la même chose chez nous, voire pire car nous sommes l'une des régions les plus pauvres de France. On voit par exemple des personnes âgées qui ne peuvent plus se chauffer*», déplore Francesca-Maria Durazzo, l'une des membres de Ghjuventù di Manca en expliquant: «*Le but du collectif c'est donc d'avoir une antenne de gauche pour tous les jeunes qui partagent nos convictions. Nous voulons aussi montrer que non la gauche n'a pas disparu en Corse, elle existe encore*». Du haut de ses 17 ans, cette jeune bachelière qui entrera à Sciences Po à la rentrée de septembre appuie: «*Nous voulons montrer aux jeunes qui souhaitent s'engager en politique qu'il n'y a pas que la solution Simeoni ou la solution Marcangeli. Il y a d'autres possibilités. Ce qui est dommage c'est qu'on remarque par exemple qu'à l'Université de Corte si on veut s'insérer dans un syndicat, il n'y en aura pas un qui portera des valeurs sociales. Or, on pourrait croire que ces étudiants sont minoritaires, mais pas forcément*». Pour preuve, depuis la réunion à Corte le jeune collectif a presque doublé ses rangs

avec de nouveaux membres venus des quatre coins de l'île. «*Cela donne bon espoir*», se réjouit Francesca-Maria Durazzo, en précisant que Ghjuventù di Manca rassemble largement, au-delà des clivages politiques: «*Nous avons des membres du Parti Communiste Français, de la France Insoumise, mais aussi des nationalistes, des indépendants, des membres de la Ligue des Droits de l'Homme, de Collages Féminicides, d'associations de défense LGBT etc. Un peu sur l'exemple de la NUPES, nous voulons montrer qu'ensemble nous sommes plus forts*». À la différence près que Ghjuventù di Manca n'arbore pour sa part aucune ambition électoraliste. Encore en phase de création, le collectif ambitionne plutôt de se constituer en association afin de faire entendre sa voix et a déjà défini le rôle de chacun en son sein. «*Nous avons créé des commissions santé, société, écologie, démocratie, anti-discrimination ou encore une commission autonomie corse*», indique la jeune femme, «*Nous essayons de mener des actions sur un peu tous les sujets pour faire en sorte que la jeunesse se sente mobilisée et montrer qu'elle s'empare de ces questions sociales et sociétales et s'en inquiète. Le niveau de vie continue de chuter et personne ne s'en préoccupe. Nous on veut dire qu'en tant que jeunes on veut agir pour notre avenir, et qu'on souhaite que les élus de l'Assemblée de Corse s'emparent de ces questions. On fera tout pour s'imposer dans le débat politique*». Dans ce droit fil, Ghjuventù di Manca compte aussi faire remonter les attentes de la jeunesse qu'elle représentant dans les débats sur l'autonomie. «*Le but sera d'éviter que l'autonomie soit une autonomie libérale et écocide, mais porte des solutions qui améliorent le niveau de vie des Corses*», souligne la plus jeune des membres du collectif en concluant: «*On espère que l'Exécutif nous prêtera une oreille. Cela serait bien qu'ils écoutent la jeunesse et qu'ils donnent la parole aux plus jeunes, et pas seulement à travers les syndicats et partis nationalistes*». ■ **Manon PERELLI**

Si vous souhaitez rejoindre les rangs de Ghjuventù di Manca vous pouvez contacter le collectif par mail à ghjuventudimanca@gmail.com ou par le biais de ses pages Twitter, Instagram ou Facebook.

BASTIA PREMIÈRE «VILLE AIDANTE ALZHEIMER» DE HAUTE-CORSE



Photo Claire Giudici

En ce mois de juillet caniculaire, à l'occasion du vernissage de l'exposition des œuvres « Art et Mémoire » réalisées dans le cadre des ateliers du Centre Mémoire de Ressources et de Recherche (CMRR) du centre hospitalier, Bastia est devenue la première « Ville aidante Alzheimer » de Haute-Corse. Ajaccio l'avait précédée de quelques mois, en signant la charte en octobre dernier.

L'objectif : favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée mais également, dans une démarche inclusive, leur permettre de continuer à profiter de la ville, de ses espaces, de la stimulation, de la socialisation qu'elle peut offrir et soutenir les proches aidants. La mairie, déjà impliquée dans le cadre du CLS [Contrat local de santé] s'est engagée à mener un certain nombre d'actions pour former ses agents, sensibiliser, informer sur la maladie. En contrepartie France Alzheimer Corse et son réseau se tiendront à ses côtés pour la mise en place d'activités, l'accompagnement et l'orientation des usagers avec l'aide des bénévoles et des associations qui lui sont liées.

Chacun peut, un jour, être concerné par ce type de maladies neuro-évolutives. Le nombre de personnes atteintes s'accroît avec vieillissement de la population. Selon les chiffres du Ministère de la Santé, Alzheimer et les maladies apparentées concernent en France entre 1,1 et 1,2 million de personnes et impactent plus de 2 millions d'aidants. Ce sont donc plus de 3 millions d'individus qui voient leur existence perturbée par ces pathologies qui sont une cause majeure de dépendance et ont des conséquences importantes en termes de baisse de la qualité de la vie pour le malade mais aussi pour ses proches. En 2050, le nombre de personnes atteintes pourrait avoisiner 2240 000. La Corse, où ¼ de la population à 60 ans ou plus, est particulièrement concernée : selon les chiffres de l'ARS, 4700 personnes seraient touchées, dont quelques 2500 pour la seule Haute-Corse. Elles pourraient être 8000 à l'horizon 2050 car, à cette échéance, 1 insulaire sur 3 sera âgé de plus de 65 ans et 2 sur 10 de plus de 75 ans. La charte « Ville aidante Alzheimer » a été signée, en présence du Professeur Philippe Robert du CHU de Nice, par le maire, Pierre Savelli, Marie-Josée Joly, présidente de France Alzheimer Corse et le Dr Marie-Pierre Pancrazi, médecin psychiatre, vice-présidente de France Alzheimer pour la Haute-Corse et coordonnatrice du CMRR de l'hôpital de Bastia. La cérémonie a eu lieu dans le petit square joutant l'ancienne mairie, place du Marché, et la Galerie Noir & Blanc où se tenait l'exposition des œuvres réalisées par les patients.

Ce travail en art-thérapie, axé sur la peinture et le dessin, est proposé par le Dr Pancrazi dans le cadre des activités de prévention et de stimulation cognitive qu'elle a mises en place au sein du CMRR et des consultations « mémoire » à l'Ondina, au centre hospitalier. Il est encadré par le peintre Pierre Barat. « Ces actions

d'aide et de soin peuvent permettre, sinon de guérir, du moins retarder l'évolution de la maladie en impliquant le patient dans un projet, » souligne-t-elle. Et donc de lutter contre différents symptômes, notamment les troubles de la motivation, du comportement, l'apathie, les difficultés dans les échanges, etc. « Le recours à l'expression artistique, la peinture dans le cas présent, a montré son intérêt dans la prise en charge de personnes souffrant de maladie de mémoire, ajoute-t-elle. L'aggravation progressive d'une maladie neuro-évolutive ne s'accompagne pas nécessairement d'une perte des capacités de créativité artistique. Le dessin, la peinture, peuvent être un vecteur de communication et permettre à la personne de transmettre ses émotions, au-delà des mots. »

L'atelier s'est tenu de mars à juin. « J'ai essayé de communiquer quelques-unes de mes techniques, un peu de mon savoir-faire, poursuivait Pierre Barat, mais ce sont surtout les patients qui ont eu des réactions remarquables. Lorsque nous avons commencé les séances, celles-ci duraient difficilement 45 minutes. S'impliquer, choisir un pinceau, une couleur, commencer le geste de peindre était difficile. Puis au fil du temps, je les ai vus prendre goût à ce qu'ils faisaient. Ils arrivaient en avance, restaient parfois plus de deux heures, échangeaient. Leur geste, imprécis, un peu tremblant au départ, s'est affirmé, ils ont repris confiance en eux, ont pris plaisir à produire une œuvre, pour beaucoup destinée à leurs proches. C'est la plus belle des récompenses que je pouvais avoir. » ■

Claire GIUDICI

Au sein du CH de Bastia est proposée une consultation « mémoire » qui permet d'établir un diagnostic de troubles cognitifs et de mettre en place un projet de soins et d'aide pour les patients en partenariat avec le médecin traitant et le guichet unique Paerpa (Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie). On peut y fournir une aide spécifique aux proches, un programme d'éducation thérapeutique labellisé (patient avec Alzheimer débutant et proche), des ateliers de prévention et des ateliers de stimulation cognitive.

Quant au CMRR, il a un rôle de recours pour les diagnostics complexes de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées. Sa mission est de développer une activité de recherche clinique, de formation et de réflexion éthique, mais aussi de structurer et animer un dispositif régional ou interrégional en partenariat avec les consultations mémoire.

On peut accéder à ce dispositif soit via le médecin traitant soit en contactant directement l'hôpital. ■

CONSOMMER LOCAL: PRIX EN BAISSSE QUALITÉ EN HAUSSE



Photo iStock / City Presse

Les craintes liées à l'inflation entraînent trop souvent de mauvais réflexes défensifs. Plutôt que de se tourner vers des supermarchés à prix cassés, une consommation locale réfléchie et optimisée peut en effet être plus avantageuse sur tous les plans.

Les chiffres ont de quoi inquiéter: 81% des catégories alimentaires seraient actuellement inflationnistes, d'après l'institut spécialisé NielsenIQ France. Des céréales à l'huile, en passant par l'essuie-tout, les prix flambent de toutes parts sous l'effet du contexte international. Dès lors, le pouvoir d'achat s'impose comme la préoccupation numéro 1 des Français, quitte à mettre de côté l'envie de manger sainement et de façon responsable. Mais si le réflexe est de courir vers les enseignes discount, ce n'est pas forcément le plus judicieux. Les adeptes de la consommation locale peuvent tout aussi bien maîtriser le coût de leur panier en mangeant mieux.

SUS AUX IDÉES REÇUES!

«La façon dont les magasins bio et de produits locaux ont commencé à se lancer il y a quelques années a incité à penser qu'il s'agissait de pratiques confidentielles, nous explique Ruth Cernes, dirigeante de FlipNpik, une appli mobile valorisant les petits commerces. Les prix étaient forcément plus élevés au départ, face à un marché de niche. Mais grâce à la démocratisation des offres et à l'essor de la demande, les tarifs ont largement baissé.» En effet, les commandes en gros permettent d'optimiser les coûts et ainsi de diminuer le prix

final. En optant pour ces circuits courts, vous évitez en outre toutes les commissions d'intermédiaires qui alourdissent la facture et pénalisent les producteurs. Exit encore les frais liés au transport des marchandises. De même, manger local signifie manger de saison, ce qui revient généralement moins cher et fait une différence en termes gustatif et nutritif.

ADAPTER SA CONSOMMATION

Évidemment, la qualité a tout de même un prix et il ne s'agit pas de laisser penser que la conso locale est forcément moins onéreuse. Cependant, à l'heure des paniers de course témoins qui servent à montrer l'ampleur de l'inflation, il faut rester prudent dans nos interprétations puisque tout n'augmente pas dans les mêmes proportions. «Il faut connaître ses habitudes de consommation afin de créer son propre panier de référence et ensuite faire des comparaisons de prix en conséquence», conseille Ruth Cernes.

Plutôt que de paniquer sur les envolées tarifaires, vous pourriez alors bien vous apercevoir que le maraîcher du coin vendant les fruits et légumes de votre région affiche des prix similaires, voire plus bas, que ceux des étals de votre supermarché remplis de produits en provenance d'Espagne ou d'Italie, puisqu'il est moins impacté par le contexte international.

ALIMENTATION DURABLE

LE FESTIVAL DES ALTERNATIVES S'INVITE AU JARDIN PÉDAGOGIQUE D'A RINASCITA

Sensibiliser le public à l'alimentation durable ?

C'est l'objectif de la troisième édition

du festival des alternatives, organisé

par l'Operata, espace socioculturel du centre

permanent d'initiatives pour l'environnement

(CPIE) Centre-Corse A Rinascita.

Elle se tient le 23 juillet 2022, de 15 h à 22 h,

à l'Ortu di San Francesco à Corte.

C'est en 2020 que Crystal Navarro-Cesari, animatrice socioculturelle à l'Operata qui effectuait alors son service civique, a imaginé ce festival dédié à l'écologie et au développement durable. «J'avais envie de faire découvrir aux habitants du Centre-Corse toutes les alternatives écologiques qu'on pouvait trouver sur l'île.» Elle soumet l'idée au CPIE qui valide le projet et entreprend de recenser tout ce qui se fait en Corse autour de cette thématique. Après de nombreuses prises de contacts auprès d'associations, de structures ou de particuliers afin de leur proposer de venir exposer leur démarche, la première édition se tient le 20 avril 2020. Au programme de l'évènement, dont l'entrée est gratuite, des stands et des animations, du troc de graines, la projection du film *Débat*, un concert et la possibilité de se rafraîchir avec un jus «do it yourself» et de se sustenter au buffet bio. «Cette première édition qui avait pour thème le développement durable en action était plus globale que les suivantes.» Elle sera suivie, le 26 septembre de la même année, d'une deuxième édition portant cette fois sur le thème de l'économie circulaire.

L'alimentation durable était donc la suite logique. «L'idée était pertinente, il y a beaucoup de demandes du public en Corse sur ce sujet», explique Crystal Navarro-Cesari. Cette année, différents acteurs feront le déplacement pour animer des stands et ou proposer des animations. Il sera par exemple question de l'analyse de la microbiologie des sols avec Céline Basset qui, avec la Ferme Blue Soil, expérimente près de Montélimar une agriculture hors sol à base de micro-organismes et Stéphane Linou, auteur notamment de l'ouvrage *Résilience alimentaire et sécurité nationale*. Le Centre de promotion sociale de Corte fera découvrir le centre de formation et d'installation agricole et la Coopération agricole corse présentera *Manghjemu corsu*. Une buvette, un espace détente et un espace jeux complètent l'offre. L'évènement sera clôturé par un concert du groupe Apple Juice à 20h30.

Le festival, qui rassemble autour de lui toute l'équipe du CPIE, est porté financièrement par A Rinascita mais il

UN RÉSEAU DE BONS PLANS

Entre les marchés, coopératives, les AMAP, les points de vente de produits régionaux, les petits commerces spécialisés, les box locales et les producteurs qui vous donnent accès à leurs champs, vous avez aujourd'hui l'embarras du choix pour privilégier des denrées produites à moins de 200 km de chez vous, tout en maîtrisant les prix. À tel point, qu'il est parfois difficile de s'y retrouver !

L'astuce consiste alors à se servir des écosystèmes de locavores pour trouver des bons plans et ainsi constituer votre propre carnet d'adresses pour optimiser vos courses. Vous pouvez compter sur les groupes locaux mis en place sur les réseaux sociaux, des applications mobiles comme FlipNpik, Yes We Green, La Ruche qui dit Oui ou Distri, mais aussi sur des cartes interactives dédiées aux circuits courts, à l'image de celle proposée par l'association UFC sur Quechoisir.org.



ÊTRE UN CONSOM'ACTEUR

Pour concilier impératifs économiques, écologiques et de santé, il n'y a toutefois pas de miracle : il faut se montrer proactif ! Il s'agit alors de comparer de façon systématique les prix, mais aussi la qualité, et ne pas hésiter à panacher ses achats. En effet, la réponse unique parfaite n'existe pas. En revanche, les consommateurs ont intérêt à mixer les solutions pour gagner sur tous les tableaux.

Vous pouvez par exemple privilégier les fruits et légumes de

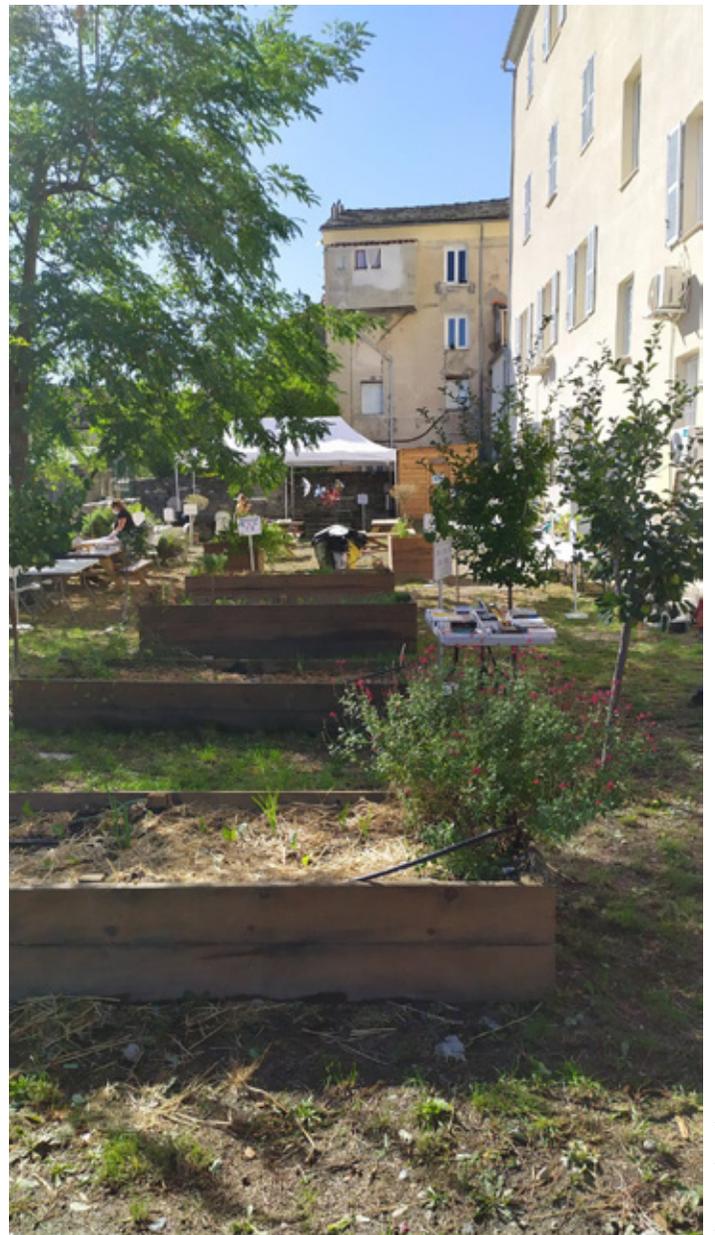
saison vendus à bas coût par la coopérative proche de chez vous, limiter votre consommation de viande en profitant de temps en temps des promotions de votre boucherie, tout en ayant recours à une grande surface pour certains produits du quotidien qui restent moins chers que leur équivalent local. Grâce aux drives, points relais et autres services de livraison, c'est après tout facile d'être un consomm'acteur soucieux de son budget, sans pour autant renier ses valeurs ni perdre des heures en courses. ■ JP

est également soutenu par la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt via le Programme national pour l'alimentation 2019-2023. Le côté ludique et festif de l'évènement permet de présenter les initiatives sur le territoire insulaire, d'échanger et de débattre sur les enjeux liés au développement durable, rassembler les citoyens sur l'écocitoyenneté. Il s'en dégage également une volonté d'apporter des solutions concrètes aux participants pour répondre aux enjeux de transition tout en sensibilisant à l'alimentation durable. Des objectifs représentatifs de l'association A Rinascita créée en 1975 par son président Antoine Ferracci et labellisée CPIE en 2007.

Le festival des alternatives, c'est aussi l'occasion de faire découvrir les jardins partagés de la résidence Porette, Quartier Bertrand, créés par Violette Foubert et Paul Dejeumont du bureau études de la Rinascita et lancés dans la foulée des Incroyables Comestibles, mouvement participatif citoyen de bien commun né en Angleterre en 2008 puis implanté en France à partir de 2012. L'objectif est de produire de la nourriture saine, à partager pour tous, dans une démarche d'autonomie alimentaire locale. À Corte, la mairie a mis à disposition un terrain de sept parcelles afin d'y réaliser des jardins au naturel. Leur création a nécessité plusieurs après midi durant lesquelles chacun a dû retrousser ses manches. L'intérêt est que tout le monde travaille la terre et tout le monde récolte : « Il n'y a pas de plant de tomates attiré à une personne en particulier. Chacun a le droit de venir cultiver ou récolter ce dont il a besoin ». L'initiative est un succès notamment auprès des enfants du quartier qui sont conquis. Depuis, des composteurs ont été mis en place et d'autres jardins devraient être créés l'an prochain.

Quant au festival des alternatives, d'autres éditions sont déjà prévues mais, précise Crystal Navarro-Cesari « en revenant à quelque chose de plus global, tout en gardant le côté festif (concert ou film) avec encore plus de sensibilisation grâce à des tables rondes et des échanges ». ■

Jean-Paul MILLELIRI



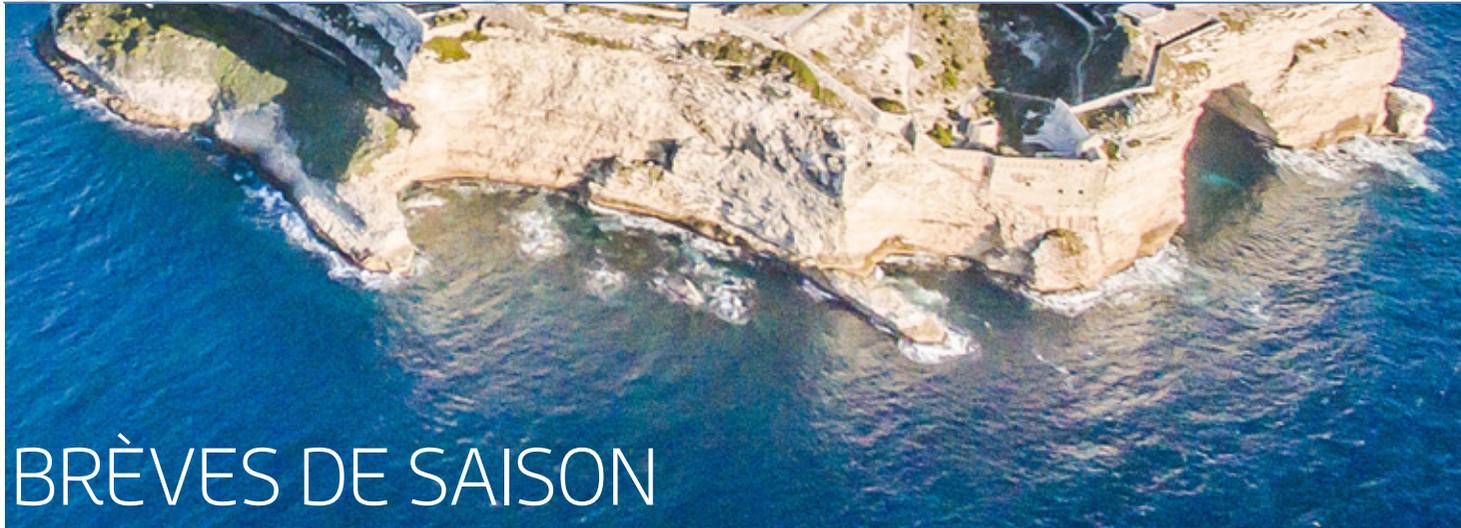


Photo Xavier Lorenzi

BRÈVES DE SAISON

La fameuse saison estivale... Celle qu'il faut sauver à tout prix car elle génère, selon nos économistes saisonniers, près de 89 % du PIB. La saison, avec ses hordes de touristes venus de toute l'Europe, découvrant pour la plupart la Corse, connaissant peu ou prou la culture, l'histoire des lieux. Cette affluence, du touriste au travailleur saisonnier, forme une foule hétéroclite mais toujours intéressante à regarder et écouter. C'est ainsi que nous avons pu recueillir, ici et là, blagues, anecdotes, réflexions, petites histoires, parfois agaçantes, souvent drôles, le plus souvent fascinantes par les réactions et les idées préconçues qui hantent nos visiteurs. De la politique à la géographie, des idées reçues à l'histoire, les occasions de sourire ne manquent pas. Nous en livrerons quelques exemples dans cette rubrique de l'été.

Débutons ce périple estival par l'extrême-sud de l'île, haut-lieu du touttourisme, et plus particulièrement Bunifazziu, où se mêlent méga yachts, campeurs, randonneurs, jeunes jet-setters et locaux toujours prêts pour un bon mot ou « *une belle prise en main* ». Voici donc Juliette et Stéphanie prenant place sur la petite terrasse d'un établissement du port. Étudiantes en droit, la vingtaine à peine dépassée, elles sont heureuses d'être là après la réussite de leur master. Plutôt jolies et avenantes, souriantes, avec le style typique de l'étudiante en droit version Assas, en vacances, elles veulent « *profiter de leur séjour tellement mérité après une année d'études et découvrir cette merveilleuse île, son histoire, sa culture* ». Stan Smith blanches éclatantes aux pieds, petites robes légères, elles ont prévu quelques randonnées aux alentours de la côte et des falaises. Après une petite mise en garde de la part du patron de l'établissement sur la tenue et les précautions à adopter lors de telles excursions, nos deux étudiantes dégustent leurs plats locaux tout en potassant leur petit guide pour routards inexpérimentés. Puis vient l'heure du digestif et des questions divers et variées, plus centrées sur l'histoire de Bunifazziu. L'époque pisane, génoise, le fait que la cité ait pu battre monnaie, l'Odyssée, la légende des Lestrygons piégeant Ulysse dans l'étroit goulet... Jusque-là, la discussion était plutôt sérieuse et nos deux étudiantes écoutaient avec passion, prenant même des notes. Mais ce goulet les intrigue. La légende des Lestrygons a aiguisé cette curiosité.

- *Mais alors ce sont les Lestrygons qui ont creusé ce goulet?* Premier coup de semonce pour leur interlocuteur. La petite lumière rouge intérieure s'est allumée aussitôt, mais il décide de continuer sur un ton sérieux et pédagogique. Toutefois, une grande question turlupinait nos deux aventurières, depuis le début, depuis qu'elles avaient découvert la blancheur des falaises. Une blancheur éclatante, éblouissante en plein soleil, contrastant avec le reste de la Corse granitique. Non, décidément, il fallait qu'elles posent

la question. Cette blancheur, cette couleur de chaux, elles n'avaient jamais vu ça. Jamais entendu parler. Le calcaire? Qu'est-ce que le calcaire? Non, allez dites-nous la vérité...

- *Allez, dites-nous vraiment! Dites-nous la vérité! Cette blancheur, ce n'est pas naturel!*

C'en est trop pour leur hôte. N'y tenant plus, il entre dans le jeu immédiatement. Avec délectation même. Dans la plus pure tradition de la macagna nustrale.

- *Bon, allez vous avez raison, dit-il. Mais promettez-moi de garder le secret de notre blancheur.*

Ce qu'elles font sans difficulté, évidemment, avides de connaître le secret le mieux gardé de l'espace méditerranéen.

- *Vous savez qu'à Bunifazziu, on ne travaille que trois mois par an. Le reste de l'année, tout est fermé. L'hiver, les commerçants vivent de leurs bénéfices. Et les autres sont au chômage. Alors, pour remédier à ça, la mairie a eu une superbe idée, pour faire d'une pierre deux coups: créer des emplois et faire venir encore plus de touristes. Elle a donc décidé d'embaucher les Bonifaciens pour repeindre à la chaux l'ensemble des falaises du territoire bonifacien. Et donc, pendant six mois, l'ensemble de la population est au travail, sur les falaises, pour leur donner cette blancheur éclatante»*

À la divulgation de ce secret, Juliette s'écrie:

- *Je le savais, je le savais! J'ai gagné mon pari! L'addition est donc pour toi!*

On ne saura rien de la suite de leur séjour. Comment Stéphanie a réagi en apprenant finalement la véritable nature de la blancheur des falaises. Et qui a payé pour le reste du séjour... Toujours est-il que ce soir là, leur hôte, goguenard, a eu la satisfaction d'avoir tordu le cou à une des idées reçues les plus tenaces sur les Corses, sans doute la plus répandue, propice à toutes les blagues de mauvais goût:

- *En tout cas, on dit que les Corses sont fainéants, mais nous on leur dira que c'est faux maintenant. Car pour faire un tel travail il faut être sacrément courageux!* ■ Xavier LORENZI

EXPOSITION

I Rucchisgiani

La sécheresse actuelle a remis sur le devant de la scène la question de la ressource en eau et nous invite à considérer que rien n'est jamais acquis ni sûr, à commencer par cette ressource précieuse qu'on a longtemps cru avoir « domestiquée ». Certains, cela dit, avaient déjà commencé à s'interroger sur notre rapport à l'eau. En 2020 et 2021, Sylvie Melchiori, Angela Coti et Marianne Tessier sont allées à la rencontre d'une vingtaine d'habitantes et d'habitants de l'Alta Rocca pour recueillir leurs souvenirs, leurs témoignages, les écouter évoquer leur rapport à la nature et plus particulièrement à l'eau. Ils évoquent notamment sources, fontaines, rivière ou lavoirs. Sylvie Melchiori et Angela Coti ont ainsi compilé vingt heures d'enregistrements, tandis que Marianne Tessier réalisait des portraits en noir et blanc de chaque personne rencontrée. L'exposition rend compte de cette collecte de témoignages, de ces visions de l'eau dans tous ses états et permet d'aborder la thématique de l'eau à travers des souvenirs et l'imaginaire, en présentant photos, diaporama, montage vidéo, extraits de paroles.

Jusqu'au 25 septembre 2022. Musée de l'Alta Rocca, Levie. [i 0495780073](tel:0495780073)



MUSIQUE

Sorru in Musica

Depuis 19 ans, l'esprit de rencontre, de convivialité et de partage est le moteur de ce festival itinérant. Le 22, à Renno, après un concert des étudiants de l'Académie de musique Sorru in Musica, concert de l'orchestre Paris Classik sur le thème de la musique classique au cinéma. Le 23 à Soccia, les étudiants et les professeurs de l'Académie de musique Sorru in Musica se produisent ensemble. Le 24, à Poggiolo, lecture-concert en partenariat avec l'Aria, accompagné au violon par Bertrand Cervera, Robin Renucci lit des extraits de *Que ma joie demeure*, de Giono, puis l'orchestre Paris Classik interprète *La nuit transfigurée* de Schoenberg. Le 25, à Vico, concert des étudiants et des professeurs de l'Académie de musique Sorru in Musica. Le 26, à Coggia, ciné-concert en partenariat avec la Cinémathèque de Corse: Buster Keaton, Charlie Chaplin, Laurel & Hardy, avec une musique originale de Didier Benetti. Le 27, à Letia, concert des étudiants de l'Académie de musique Sorru in Musica et duo tango avec Jean-Pierre Baraglioli (saxophone) et Bruno Camhaji (guitare). Le 28, à Arbori, concert des étudiants de l'Académie de musique Sorru in Musica, puis la Maîtrise de l'Opéra de Paris et des Hauts de Seine et l'orchestre Paris Classik interprètent le Stabat Mater d'Antonio Caldara. Le 29, à Rosazia, concert des étudiants de l'Académie de musique Sorru in Musica suivi d'une soirée lyrique avec le ténor Florian Laconi, la mezzo-soprano Claire Cervera et l'orchestre Paris Classik. Le 30 à Vico, concert final des étudiants de l'Académie de musique Sorru in Musica et soirée de clôture et de soutien. Entrée libre et gratuite à l'exception du concert de soutien du 30.

Jusqu'au 30 juillet 2022, dans le canton de Sevi-Sorru-Cinarca. [i www.sorru-in-musica.corsica](http://www.sorru-in-musica.corsica)

**Opus Corsica**

Lancé en 2020 par la pianiste Laura Sibella et le créateur de parfums Xavier Torre, ce festival lui aussi itinérant a pour objet de faire de la Corse « un écrin de rencontres exceptionnelles dans le paysage musical et pianistique mondial » mais aussi d'« unir patrimoine et culture, organiser des rencontres improbables, produire des spectacles, réfléchir sur la transmission, innover dans les formats ». Le 22, 21 h, au Bastion de France, à Porto-Vecchio, concert « jeunes talents » avec les pianistes Annadea Davin-Pajanacci et Kazimierz Jarzebowski, puis un récital où le piano classique de Laura Sibella rencontre la batterie moderne d'André Paoli. Le 28, 19h, Hippodrome de Viseo, Zonza, ballade lyrique avec la soprano Marie-Laure Garnier et le ténor Jean-François Marras accompagnés par les pianistes Varduhi Yeritsyan, Jean-Baptiste Fonlupt, Laura Sibella et Jérémie Vuillamier. Le 30, 21h, Domaine de Torraccia, Lecci, hommage à la pianiste française Brigitte Engerer avec Varduhi Yeritsyan, Jean-Baptiste Fonlupt, Jérémie Vuillamier, Téva Mazoyer, Laura Sibella et la présence de Léonore Queffelec Engerer et Bruno Mantovani, marraine et parrain de cette édition. Le 11 août, 21 h, port de plaisance Charmes Ornano à Ajaccio, concert « jeune talent » avec le pianiste Téva Mazoyer et un chjama é rispindi piano classique-batterie contemporaine avec Laura Sibella et André Paoli.

Jusqu'au 11 août 2022 [i opus.corsica](http://opus.corsica) & www.facebook.com/opus.corsica

DOCUMENTAIRE

Les Salines, le Petit Prince et ma mère

Tous les Corses ont un « village ». Oui, tous... même les citadins ajacciens ou bastiais. Ainsi, celui du documentariste Jean-Louis Tognetti c'est le quartier ajaccien des Salines, un ensemble d'immeubles HLM de 9 000 habitants. Peu avant le début de la pandémie de Covid-19, ce quadragénaire fraîchement devenu papa entreprend de filmer son « village » d'enfance avec cette question en tête: « Comment se moderniser sans y laisser son âme ? ». Le montage était initialement prévu au 16 mars 2020, premier jour du confinement en France. La crise sanitaire met la vie sur pause et le réalisateur se retrouve ainsi enfermé de longues semaines avec ce projet de film suspendu. S'enclenche alors un nouveau récit durant lequel il utilise les rushes de son film pour comprendre comment fonctionne la mémoire des lieux quand on n'y habite plus.

Disponible sur la plateforme SVOD Allindi.



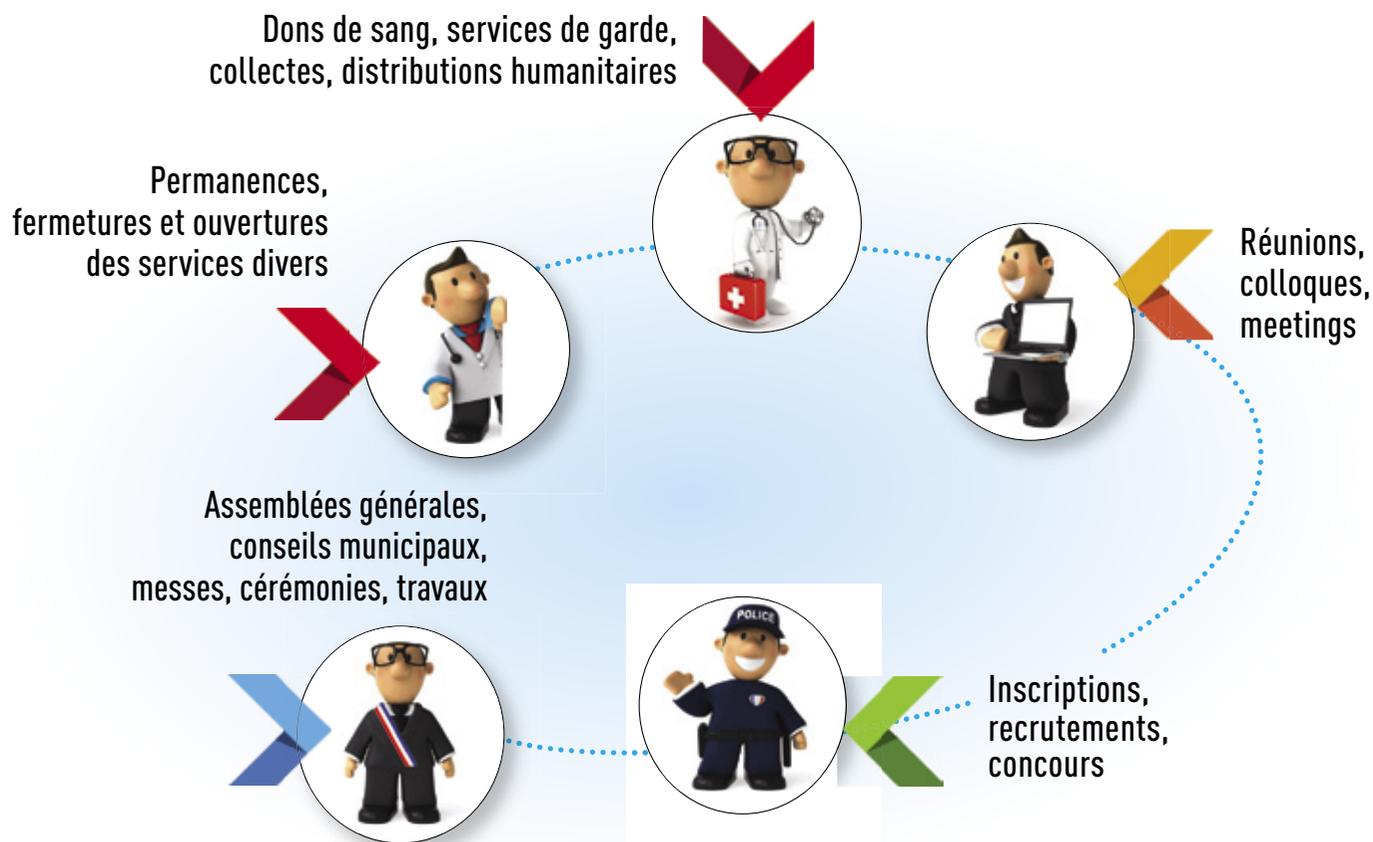
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

